

12328

Miejska Biblioteka Publiczna
w Tarnowie

Dział Starych Druków



0241-001016-00

LAMENNAIS
DU PASSÉ ET
DE L'AVENIR
DU PEUPLE

BIBLIOTHÈQUE
RHOMBUS

B
R

A 20

BIBLIOTHÈQUE RHOMBUS

OUVRAGES DÉJÀ PARUS :

- 1 MUSSET, LE FILS DU TITIEN; CROISILLES
 - 4 BALZAC, LE COLONEL CHABERT
 - 5 VOLTAIRE, CANDIDE
 - 7 MOLIÈRE, L'AVARE
 - 10 MÉRIMÉE, LES ÂMES DU PURGATOIRE
 - 11 CHATEAUBRIAND, LES AVENTURES DU
DERNIER ABENCÉRAGE
 - 12 BALZAC, GOBSECK
 - 14 CORNEILLE, CINNA
 - 16 F. LAMENNAIS, DU PASSÉ ET DE L'AVENIR DU
PEUPLE
 - 17 NODIER, LES QUATRE TALISMANS
 - 19 BÉRANGER, CHOIX DE CHANSONS
 - 20 XAVIER DE MAISTRE, LA JEUNE SIBÉRIENNE
 - 23 AUGIER, L'AVENTURIÈRE
 - 24 RACINE, PHÈDRE
 - 26 GAUTIER, UNE NUIT DE CLÉOPATRE; LA
CHAÎNE D'OR
 - 27 SCRIBE, BERTRAND ET RATON
-

41.
F. LAMENNAIS

1-V-1921

DU PASSÉ

ET DE

L'AVENIR DU PEUPLE

Oddz. Ks. Obc.



11005406

Biblijo

MIEJSKA
Literacko Naukowa
Słowackieg.
w TARNOWIE.

N. T. S. L. № 12328.

BIBLIOTHÈQUE RHOMBUS

9, RUE MONTAIGNE IX. LIECHTENSTEINSTRASSE 23

PARIS

VIENNE



323.1

SDh-1016

DU PASSÉ
ET
DE L'AVENIR DU PEUPLE



Voire foi vous sauvera.

EVANGILE.

F-9186

P/55/2018

AU PEUPLE.

F. LAMENNAIS.

Sainte-Pélagie, 12 Juin 1841.



1885

MIEJSKA
Biblioteka Literacko Naukowa
im. Juliusza Słowackiego
w TARNOBIE.

Nr. 12928

DU PASSE

ET

DE L'AVENIR DU PEUPLE

CHAPITRE I

Objet de cet écrit.

Des maux qui sont sur la terre, quelques-uns y seront toujours, parce qu'ils tiennent à l'imperfection de l'état présent de l'homme; d'autres peu à peu disparaîtront, parce qu'en avançant dans les voies que Dieu lui a tracées, et se rapprochant de lui par une évolution qui commence ici-bas et se produit ailleurs, l'homme deviendra progressivement moins imparfait; et le passé, à cet égard, nous assure de l'avenir.

Ainsi il y aura toujours des maladies, des souffrances physiques; mais elles diminueront à mesure que les causes qui les engendrent principalement, la misère, les vices, l'abus des choses bonnes destinées par la Providence à notre usage, diminueront elles-mêmes.

Il y aura toujours des douleurs, des souffrances morales; mais elles diminueront à mesure que, vivant plus

de la vie spirituelle, plus maître de soi, de ses passions désordonnées, de ses penchants brutaux, l'homme s'écartera moins des lois éternelles de l'ordre, qui, réglant tout ensemble ses pensées, son amour, ses actes, établissent en lui une paix inaltérable et une sainte harmonie.

Nous ne rangeons point parmi les maux la mort pourtant si redoutée ; car c'est ou l'ignorance ou le remords qui la redoute. La mort, loin d'être un mal, est le premier des biens, puisqu'elle est le passage à un état meilleur, à une existence plus élevée, une transformation ascendante, et non, comme elle le paraît aux sens que trompent les apparences, une destruction. Quand le vêtement est usé, l'homme véritable s'en dégage, et libre des liens qui l'appesantissaient, des voiles qui s'étendaient entre lui et la vraie lumière, splendide et léger il prend son essor vers des régions plus belles.

Outre les maux inhérents à notre condition terrestre, à l'imperfection ici-bas irrémédiable de chacun de nous, il en est qui viennent de la société, et ce ne sont ni les moins nombreux, ni ceux dont le poids s'aggrave le moins sur la race humaine. Mais au degré où l'homme s'affranchit de l'ignorance et des penchants qui l'inclinent au mal, à ce même degré il atténue les maux dérivés du vice de la société ou perfectionne la société elle-même, qui à son tour rend possible à l'homme un perfectionnement nouveau ; de sorte qu'en vertu de cette action et de cette réaction réciproque de l'individu sur la société, de la société sur l'individu, s'accomplit le progrès social à la fois et individuel, d'où naît, par

une conformité plus parfaite des actes de chacun aux lois divines de sa nature, l'ordre général et le bien-être de tous.

Cependant il importe de ne pas s'abuser sur ce bien-être, en s'imaginant qu'il peut exister pour l'homme un état de contentement absolu appelé bonheur, dans lequel se reposent et se perdent ses désirs pleinement satisfaits. Il n'est point d'illusion plus vaine et plus dangereuse que cette fausse idée. Le désir dans l'homme est éternel, parce qu'il tend invinciblement à un bien sans bornes et sans mesure ou à Dieu, qui lui-même est le Bien infini. Rien de limité ne peut le satisfaire, perpétuellement il aspire au delà ; et si, cédant à la séduction d'une espérance trompeuse, on s'est figuré que quelque bien terrestre pouvait remplir l'immensité du cœur, ne trouvant jamais ce bien, on prend en dégoût tous les autres, on devient incapable d'en jouir, et l'on tombe au-dessous de sa nature même, pour avoir follement voulu s'élever au-dessus.

Les biens à notre portée, nécessairement finis, s'enchaînent les uns aux autres par un développement identique avec notre propre développement dans le Vrai et le Bien essentiels, c'est-à-dire, en Dieu. Et comme notre développement est lié à celui de la Création tout entière, et que le développement de la Création a pour fin la manifestation extérieure de Dieu, il s'ensuit que notre développement propre n'est que l'accomplissement d'une fonction, et que dès lors le bien pour nous dépendant de cette fonction par une nécessité directe, il se proportionne à la connaissance que nous avons des lois de l'ordre

universel, et à notre fidélité à y obéir, obéissance qu'on nomme vertu.

De là deux conséquences également importantes :

La première, que travailler à rendre les hommes meilleurs, c'est travailler à les rendre plus heureux, et que travailler à les rendre plus heureux, c'est travailler à les rendre meilleurs.

La seconde, qu'il n'est pas vrai que les souffrances qu'engendrent les vices de la société seront toujours les mêmes, et que c'est bien vainement qu'on s'efforce d'y remédier. Car l'humanité ne tourne point dans un cercle fatal ; elle se développe incessamment, incessamment elle passe d'un état imparfait à un autre qui l'est moins, se rapprochant toujours du terme infini de sa tendance ; et c'est pourquoi, dès le commencement, il a été dit aux hommes : « Soyez parfaits comme Dieu est parfait. »

Vous donc qui portez le poids du jour, ne pensez pas que ce poids sous lequel vous ployez ne doive être allégé jamais. Les biens que vous a destinés Celui qui veille avec amour sur toutes ses créatures, vous n'en pouvez jouir que progressivement ; chacun d'eux prépare et amène celui qui le doit suivre. Toute chose a son temps marqué. Maintenant vous êtes en hiver, mais le printemps viendra où vous verrez croître et fleurir ce que vous aurez semé, et l'été qui le mûrira, et l'automne où vous moissonnerez avec allégresse.

Notre dessein, dans cet écrit, est de vous dire ce que vous fûtes et ce que vous êtes appelés à devenir, afin que vous marchiez constamment vers le but que vous assignent les lois divines de la Création et vos propres lois. Vous

ne sauriez sortir des voies que déterminent ces lois immuables, sans vous éloigner de la fin vers laquelle se dirigent vos désirs par une invincible impulsion de la nature même, sans qu'au lieu des biens que vous cherchez, vous ne rencontriez la peine inévitable de toute violation de l'ordre.

Séparé du passé, le présent est muet sur l'avenir. Il n'apprend rien de ce qu'il faut savoir pour fixer le but de l'action sociale et pour la régler. On s'en va au hasard, emporté dans mille routes diverses par les souffles variables de l'opinion. Chacun suit sa pensée née hier et qui mourra demain. On ne s'accorde, on ne s'entend ni sur ce qui est à faire, ni sur les moyens. Les efforts opposés s'annulent mutuellement. L'un veut ceci, l'autre veut cela, selon la passion qui l'entraîne, la première idée qui le frappe. Les doctrines les plus insensées trouvent des partisans, d'autant plus exaltés, d'autant plus fanatiques, qu'elles choquent plus violemment la conscience et le bon sens. Et qu'advient-il de là? Que, las de cette confusion anarchique, d'où visiblement il ne peut sortir rien de salutaire ni de durable, on se décourage peu à peu, on se retire, on se dit: A quoi bon lutter contre un désordre irrémédiable? à quoi bon se sacrifier sans profit pour personne? Mieux vaut s'accommoder à ce qui existe et qu'on ne changera point: et là-dessus, s'occupant de soi seul, on fait comme tant d'autres et l'on s'enveloppe dans son égoïsme.

Il vous importe donc beaucoup à vous, pauvres délaissés, qui, sans aucune comparaison, avez la plus grande part dans les maux dont la société abonde, d'en connaître

l'origine et le remède, tel que l'indique, non une simple vue spéculative de l'esprit, laquelle peut être trompeuse, mais l'infaillible expérience des siècles, qui ne trompe point, parce qu'elle est l'expression des lois invariables de l'humanité; il vous importe de rassembler vos forces, maintenant éparses, et de les ordonner de manière qu'elles convergent en un même point et représentent une même volonté; car ce que vous voudrez tous sera certainement, et ce que vous voudrez selon la raison demeurera ferme. Mais, pour réunir toutes les volontés en une seule volonté, il faut une commune foi et un commun amour, car on veut selon ce qu'on croit et selon ce qu'on aime; et pour vouloir selon la raison, il faut et se garder des vains rêves à jamais stériles, et s'affranchir des passions en lutte avec l'ordre qu'elles troublent et qu'elles ne sauraient vaincre.

Nous sommes à une époque décisive, à l'un de ces moments solennels où se résout pour l'humanité le problème de l'avenir. Le peuple le sent: un instinct divin l'avertit que le monde, ayant accompli une période de son développement, va se transformer, et que, dans le nouvel âge qui s'ouvre, sa place, à lui peuple, doit être tout autre que celle qui fut la sienne dans les âges précédents. Par lui doit naître une société plus parfaite, plus conforme aux éternelles notions de la justice et de la charité, complément nécessaire et consommation de la justice. Nous venons unir nos efforts aux siens, nous venons apporter à nos frères le faible tribut des lumières que nous avons pu recueillir par l'étude attentive des faits antérieurs, dans lesquels doit se manifester la loi du

progrès social ou de l'évolution du genre humain. Tout ce qu'on tentera contre cette loi ou en dehors d'elle échouera infailliblement. Rien de plus important donc que de la bien constater, pour ne pas se perdre dans l'aride désert des théories chimériques, pour que le travail fécond qui réalisera l'avenir désiré si ardemment ne soit pas entravé, retardé par des actions perturbatrices.

Tel est l'objet de cet écrit, que nous adressons particulièrement aux déshérités de la grande famille : heureux s'il pouvait contribuer à l'accomplissement de l'œuvre sainte, qui sera le fruit du labeur de tous.

CHAPITRE II

Ce que nous entendons par peuple.

Au sens le plus général, le peuple c'est tout le monde, c'est la collection des individus dont se compose une nation, une société déterminée. Ainsi on dit le peuple romain, le peuple français, anglais, espagnol, etc., et, sous cette dénomination commune, on comprend sans exception tous les membres de l'unité sociale que régit le même gouvernement.

Mais comme chez les anciens presque partout on distinguait, dans la même société, deux classes séparées par des différences radicales, celle des hommes libres et celle des esclaves, le mot peuple désignait exclusivement ceux-là, les autres, en dehors du droit humain, n'étant que des *choses* et non des personnes.

Puis, dans la classe même des hommes libres, les uns l'étant plus, les autres moins, les uns jouissant de certains

droits politiques et civils dont les autres étaient entièrement privés, on nomma ces derniers *plebs*, la plèbe, le peuple comme nous dirions, et le peuple, en ce sens se composa de tous ceux qui appartenaient à la classe inférieure, assujettie à divers degrés, selon les lieux et selon les temps, à la classe supérieure ou privilégiée : de sorte que, dans la plupart des sociétés anciennes, il existait trois ordres correspondant à autant de conditions différentes d'existence : les hommes du privilège, *optimates*, nobles, patriciens, etc., la plèbe et les esclaves.

Plus tard, parmi les chrétiens même, et en dehors du servage, reste modifié de l'esclavage antique, la société se partagea également en deux classes distinctes, l'une investie de droits obstinément refusés à l'autre, l'une dominante et l'autre dominée, l'une généralement riche et l'autre généralement pauvre, et cette dernière reçut particulièrement le nom de peuple. Cette dénomination s'est perpétuée jusqu'à nos jours avec la distinction qu'elle exprime, et c'est en ce sens que nous employons le mot peuple dans cet écrit. Il y désigne la classe dominée en opposition avec la classe dominatrice, la classe politiquement esclave en opposition avec la classe politiquement libre.

CHAPITRE III

Ce qu'est le peuple en chaque pays et dans le genre humain, et ce qui détermine fondamentalement son état.

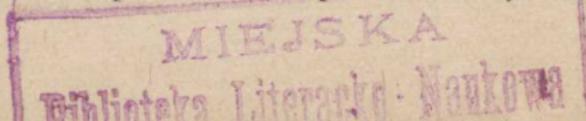
Tel que nous venons de le définir, le peuple forme dans toute société, sans nulle comparaison, le plus grand

nombre; et, en outre, cette même société ne subsiste que par lui : car aucune société ne subsisterait seulement vingt-quatre heures, si tous les travaux s'arrêtaient soudain, et tous les travaux indispensables pour la conservation de la vie sont dévolus au peuple, aussi bien que ceux qui contribuent à la rendre plus commode et plus douce. Laboureurs, artisans, producteurs de toute sorte, navigateurs, marchands, tout cela n'est-il pas peuple? Or, que serait une nation privée de ce qu'elle doit à l'incessant labeur de ces hommes, en utilité les premiers de tous? Et que resterait-il d'elle, si on les en retranchait?

On peut dire que, sur un milliard environ d'individus dont se compose le genre humain, plus de neuf cents millions appartiennent au peuple. L'histoire du peuple est donc l'histoire du genre humain; l'état du peuple représente son état véritable, il est à chaque époque la mesure réelle du progrès.

Le peuple est l'arbre qui ne meurt point, qui subsiste indéfiniment; les individus sont les feuilles qui se renouvellent chaque année, qu'il nourrit de sa sève et qui contribuent, pendant qu'elles vivent, à l'entretenir. Ce qui par son éclat attire les regards, et trop souvent fait oublier le reste, la vraie grandeur dans tous les ordres, les vertus éminentes, le génie, ce sont les fleurs dont l'arbre se pare et qui manifeste les fécondes puissances qu'il renferme en soi.

De l'étude attentive du passé, il résulte clairement que la condition générale de l'humanité, c'est-à-dire du peuple, comme on vient de le voir, a été sans cesse en s'améliorant depuis les premiers temps connus jusqu'à



celui-ci, et que cette amélioration progressive s'est accomplie suivant des lois perpétuellement les mêmes, et qui dès lors ont leur racine dans l'immuable nature des choses et dans celle de l'homme particulièrement. D'où se déduit cette consolante et certaine conséquence, que la condition du peuple continuera de s'améliorer sous l'influence constante des mêmes lois, de telle sorte que chaque progrès procède du progrès précédent, par une évolution régulière, un mouvement naturel dont les apparences peuvent varier, mais dont jamais la direction ne change.

La même étude apprend encore que le développement intellectuel, dont le développement religieux est la forme sociale, a produit tous les autres développements ; en d'autres termes, que les destinées du genre humain, les destinées du peuple, durant le cours des siècles, ont dépendu de la manière dont on concevait les lois divines de la création et de la nature humaine, de la Religion enfin, de laquelle émanait, avec la notion du devoir et du droit, leur détermination théorique et pratique, et ultérieurement l'organisation de la société.

On se figure que le mal, tel qu'il apparaît dans l'histoire, dérive tout entier des passions ; il n'en est rien. Les passions troublent l'ordre existant quel qu'il soit, mais ce ne sont pas elles qui le constituent, elles n'ont pas cette puissance. Il est le résultat nécessaire des idées, des croyances reçues. Aussi les passions se montrent-elles toujours les mêmes à toutes les époques, et néanmoins, aux époques diverses, l'ordre établi change, et quelquefois fondamentalement. Les passions n'étaient ni différentes, ni moins

fortes, certes, ni moins nombreuses au moyen âge qu'à Rome sous la république ou sous les empereurs ; elles ne sont aujourd'hui ni moins nombreuses ni moins fortes qu'au moyen âge, ni différentes non plus ; leurs effets sont les mêmes, et cependant quelles profondes modifications dans la société ! Quelle distance de l'état présent du peuple à son état ancien, alors que l'esclavage, ou le servage qui y succéda, écrasaient de leur poids une portion si considérable de la famille humaine ! C'est pourquoi toute réforme qui se bornerait à combattre les passions, à leur opposer de nouvelles barrières, quelque utile, quelque nécessaire que soit ce genre d'action, ne produirait que peu de fruit, parce qu'elle laisserait subsister la cause radicale, et, pour ainsi dire, organique des maux auxquels on voudrait remédier. Tout découle du principe générateur des institutions, le but de l'activité et sa règle, le droit, le devoir, les opinions, la conscience et les mœurs publiques ; et ce principe premier, c'est la Religion qui le pose, ou plutôt il est la Religion même, ou la conception généralement admise de Dieu, de l'univers et de l'homme.

Parcourons rapidement les faits principaux de l'histoire considérée à ce point de vue, afin d'y chercher la loi qui préside à l'évolution de l'humanité.

CHAPITRE IV

Commencement du genre humain : ses premiers développements.

Toutes les origines sont enveloppées d'une obscurité profonde. En cela complètement semblable à l'enfant, le genre humain n'a point conservé le souvenir de son état initial, car il fallait qu'avant d'agir ses facultés se développassent, et la tradition, si vague qu'elle fût, ne pouvait remonter au delà de l'époque où, se réfléchissant en soi-même, l'homme put se reconnaître dans sa personnalité de plus en plus intime et distincte, et vivre de la vie de l'esprit.

Nous n'avons donc, pour nous éclairer sur ce premier âge, que la raison seule, puissamment aidée, il est vrai, par l'observation des faits postérieurs.

Or, en recherchant par la pensée quelles furent, dès le commencement, les conditions de l'existence, on en découvre de deux ordres, des conditions physiques, et des conditions spirituelles, correspondantes respectivement à la double nature de l'homme, être à la fois organique et intelligent.

Étant donnée la tige originaire de l'humanité, la première condition physique est l'union de l'homme et de la femme, et la persistance de cette union, rigoureusement nécessaire pour la conservation de l'enfant. La seconde condition est la possession effective de certaines productions de la terre indispensables pour l'entretien de la vie.

Des conditions spirituelles, la première est la révélation, la vision de Dieu, d'où naît l'intelligence, qui implique, comme nous l'avons expliqué ailleurs¹, la foi à l'objet révélé, et, par une conséquence immédiate, l'affirmation simultanée de Dieu et de soi, du Créateur et de la Création. La seconde condition est l'union avec Dieu qu'opère l'amour qui nous porte vers lui, et qui ne saurait nous porter vers lui, nous unir à lui, sans nous unir en même temps au tout dont nous sommes membres, et particulièrement aux êtres semblables à nous : d'où le lien moral, fondé sur le devoir et le droit, et qui dépend de la direction imprimée à la volonté, dont les lois ne sont que les lois mêmes de l'amour et de l'intelligence. Ces deux conditions réunies constituent la Religion en ce qu'elle a de primitif et de radical.

Mais l'homme est un ; il n'y a pas deux hommes l'un purement physique, l'autre purement intellectuel et moral. Les lois de l'homme intelligent et moral, et les lois de l'homme physique convergent donc dans une même unité.

Or, les lois physiques de l'union de l'homme et de la femme et de l'union de tous deux avec l'enfant, combinées avec les lois intellectuelles et morales d'où émanent le devoir et le droit, sont proprement ce qu'on nomme mariage, famille.

Les lois physiques relatives à la possession de certaines productions de la terre indispensables pour l'entretien de la vie, combinées encore avec les lois intellectuelles et

1. Dans l'ouvrage intitulé *De la Religion*.

morales, constitutives du devoir et du droit, sont ce qu'on nomme propriété.

L'animal possède, l'homme seul est propriétaire, parce qu'à la possession s'ajoute l'idée de droit, donnée par l'intelligence.

Ainsi, en les classant selon leurs degrés respectifs d'élévation, la Religion, le mariage, la famille, la propriété sont pour l'homme les conditions primordiales et nécessaires de l'existence.

Aussi le voit-on d'abord, sous l'empire d'une religion simple, dégagée des spéculations hasardeuses de l'esprit, vivre à l'état de famille. Cet état se perpétua particulièrement chez les peuples pasteurs, dans les steppes de la haute Asie, dans la péninsule arabique, et après une longue suite de siècles, on le retrouve encore dans les montagnes d'Irlande et d'Écosse, mais ici, en Irlande surtout, avec la pratique de l'agriculture. Rien ne ressemble plus à la famille patriarcale que le clan. Toutefois le clan, quelque avantage qu'il offre à certains égards, est dénué de force défensive, enfante de nombreuses divisions, des guerres intestines, et, ce qui plus que tout le reste lui assigne un rang inférieur parmi les divers modes d'association dont l'histoire présente des exemples, il n'en est pas de moins favorable au développement intellectuel, au progrès de la science, des arts, de l'industrie, et, en général, de tout ce que comprend pour nous le mot de civilisation.

Pendant qu'une partie de la race humaine se maintenait à l'état originel de famille, une autre partie établissait, avec un genre d'agrégation plus complexe, des centres

fixes de réunion, induite à cela principalement par le concours mutuel et la stabilité de demeure qu'exige l'exercice des métiers nécessaires.

De là une plus grande excitation de la pensée, un commencement de recherche des causes génératrices des phénomènes, ou un premier développement de la Religion ; des arts nouveaux et des industries nouvelles, des perfectionnements et des inventions de toute sorte, une organisation rudimentaire d'où sortit peu à peu la société politique et civile.

Cependant ces heureux effets du rapprochement des hommes ne furent pas exempts d'un mélange de mal. La recherche des causes ne pouvait atteindre immédiatement son but ; elle produisit des erreurs partielles qui altérèrent en plusieurs points la pureté de la religion primitive, erreurs qui, n'étant néanmoins qu'une vue confuse et incomplète du vrai, renfermaient le germe d'une magnifique conception future, de la science véritable de Dieu, de l'univers et de l'humanité. Aux erreurs de l'esprit se joignirent les désordres que les passions provoquent. Les mœurs se corrompirent. La cupidité engendra la fraude et la violence. Tous les liens moraux se relâchèrent. L'antagonisme entre les deux principes, l'un desquels incline l'homme à se concentrer en soi, à se faire centre de toutes choses, et l'autre le porte à s'ordonner par rapport à un centre plus général, et finalement au centre universel qui est Dieu ; cet antagonisme, qui constitue la lutte incessante de ce monde, se manifesta sous mille formes nouvelles, à mesure que les relations des hommes entre eux se compliquaient, et que leur puissance s'ac-

croissait par l'effet même du progrès dans tous les ordres.

Arrêtons-nous un peu à cette phase du développement du genre humain, laquelle présente un fait capital dont il importe beaucoup de se rendre compte.

CHAPITRE V

Association primitive. Esclavage.

Plongé au sein de l'univers, absorbé en lui, l'homme, obligé de réagir contre ses forces fatales pour se conserver, appliqua son intelligence à la recherche des causes et des lois qu'il lui fallait connaître pour ne pas succomber dans cette lutte gigantesque. Or la connaissance des causes et des lois qui régissent l'univers impliquant celle de la Cause suprême dont il trouvait en soi la notion, mais vague et confuse à cause de son unité même, il essaya de la concevoir pour concevoir ses opérations, et, trop faible d'abord pour la séparer scientifiquement de ce qui découle d'elle et n'est pas elle, il l'identifia avec les secrètes énergies productrices des phénomènes qui frappaient ses regards.

De là les religions de la Nature, — vraies en ce sens que les puissances de la Nature ont réellement leur origine, leur principe en Dieu, émanent de ses propriétés et se résolvent en elles ; — fausses, en ce que ces puissances participent dans la Création au caractère fini de la Création même, et y subsistent sous un autre mode qu'en Dieu, différent dans leur action de l'action immédiate de Dieu, quoiqu'elles tirent de lui leur réelle effica-

cité; fausses encore en ce qu'on ne sut point ramener ces mêmes puissances indéfinies en nombre à ce qu'elles ont de radicalement essentiel et de distinct, ou à ce qui constitue, éternellement et nécessairement, les propriétés de l'Être infini.

Et comme, dans le monde phénoménal, elles offrent le double caractère de fatalité, et, pour parler ainsi, de coaction physique, on reporta ces caractères dans la Cause suprême, la concevant sous l'idée d'une Nécessité souveraine, dont les inflexibles décrets dominaient tout et réglaient tout irrévocablement.

Suivant cette vue des choses, l'univers était gouverné par une hiérarchie de puissances coordonnées à une Puissance première, dont elles n'étaient en réalité que des manifestations diverses, et la nécessité qu'on rencontrait à tous les degrés de cette série de puissances, obligeait encore à les concevoir sous la notion de forces physiques.

Ces sombres dogmes, à travers lesquels il fallait que la raison passât pour s'élever en de plus hautes régions, comme il faut que l'homme passe par l'état fœtal pour devenir vraiment homme, ces sombres dogmes, disons-nous, projetèrent leur ombre sur toute la vie humaine, soumise à un Destin, à un *Fatum* immuable et inexorable. On prit pour modèle de l'organisation de la société l'organisation de l'univers telle qu'on se la représentait; et cela, non en vertu d'aucune théorie rationnelle, précise, à la manière des modernes, mais instinctivement: c'est-à-dire que, sans nier spéculativement la liberté humaine, la distinction du juste et de l'injuste, concevant l'ordre du

monde comme un système de forces physiques subordonnées les unes aux autres, on fut enclin à transporter cette même idée dans la société et à confondre ainsi le droit avec la force. La logique naturelle à laquelle on ne résiste point, la tendance invincible de l'intelligence vers l'unité, qui n'est que sa tendance vers le vrai, conduisaient à cette conséquence, et si certains abus énormes purent s'établir et être acceptés, c'est que les dispositions d'esprit, les pensées, les croyances enfin qui les favorisaient étaient universelles, qu'elles existaient en ceux qui souffraient de ces abus aussi bien qu'en ceux qui en profitaient. La religion entraînait l'acquiescement général, et nous voyons aujourd'hui même quelque chose de semblable chez les musulmans.

L'oppression pénétra partout, et premièrement dans la famille. Livrée aux caprices du mari ou de l'être fort, la femme fut opprimée par la polygamie, le divorce ; l'enfant par l'autorité arbitrairement absolue du père, qui devint le type du pouvoir social, lorsqu'il ne releva pas uniquement de la force pure. La propriété dépendit de plus en plus du même droit de la force : elle régna de fait souverainement.

Or, qu'est-ce que cela sinon l'institution de l'esclavage ? L'obéissance à la force pure, n'est-ce pas l'obéissance de l'esclave ? Mais cette obéissance matérielle, en dehors de tout droit véritable et de tout devoir, déterminée originairement par les seules lois physiques, n'ayant de relations qu'à elles, est l'obéissance des brutes, et c'est trop dire encore, l'obéissance des *choses*, de ce qui ne vit ni ne sent ; car la brute, l'animal, mû par l'in-

stinct, résiste à la force pure. L'esclavage implique donc l'abolition, la négation de la personnalité, et conséquemment de tout ce qui dérive de la personnalité et la suppose, le mariage, la famille, la propriété. L'esclave ne se marie pas, il n'a point de femme, il a une ou plusieurs femelles qui produisent au profit du maître : l'esclave n'a point de famille, point d'enfants, il a des petits, qui appartiennent comme lui au maître; l'esclave *possède*, consomme ce que le maître lui alloue pour sa subsistance, mais il n'a point de propriété, il est lui-même la propriété du maître.

L'apparition de l'esclavage dans le monde est certes un grand fait, le plus grand fait que présente l'histoire primitive de l'humanité. Il se lie comme une conséquence nécessaire aux religions de la Nature, c'est-à-dire, aux premières idées spéculatives que l'homme se fit de la Cause suprême et de ses rapports avec l'univers : et cependant il est vrai que pour arriver à une connaissance plus exacte de Dieu et de la Création, il n'existait pas d'autre voie que celle qu'a suivie l'esprit humain, et que s'il n'avait pas entrepris ce travail identique avec l'effort même que nécessite son propre développement, tout progrès eût été à jamais impossible.

Aussi verra-t-on que ce progrès, dans l'ordre social, se proportionne toujours au progrès religieux ou au développement, à nos yeux lent sans doute, mais continu, de la science de Dieu et de son œuvre, d'où se déduit celle du droit et du devoir.

CHAPITRE VI

Premières sociétés politiques et civiles connues.

Il y a lieu de penser que la civilisation prit naissance au nord de la Bactriane, sur le revers oriental de la chaîne du Taurus, d'où elle rayonna au midi, à l'est et à l'occident, par l'Arabie et la mer Rouge, jusqu'en Éthiopie et en Égypte. Un premier Zoroastre, dont le souvenir vague se perd dans la nuit des temps, fonda la société sur une doctrine dont on retrouve des traces manifestes dans l'Inde antique, et qui appartenait évidemment aux religions de la Nature. Une Asie primitive, dont l'exakte position est inconnue, fut probablement le berceau des monarchies mède, persane et assyrienne. Les commencements de ces anciens empires sont restés fort obscurs, faute de monuments contemporains. L'obscurité est moins profonde en ce qui touche les sociétés qui se formèrent, dès les époques les plus reculées, sur les bords du Gange, de l'Indus et du Nil, et même en Chine à l'extrémité orientale de l'Asie.

Une circonstance très-remarquable de l'établissement de ces antiques sociétés, c'est qu'elles durent toutes leur origine à des races sacerdotales, dépositaires de la science et de la tradition. Elles imposèrent la loi avec autorité, et cette loi comprenait, dans sa vaste unité, le dogme, le culte, les institutions politiques et civiles, et jusqu'aux détails les plus minutieux de la vie domestique.

Mais eût-on obéi aveuglément au sacerdoce, s'il avait commandé en son propre nom ? Sa parole tout hu-

maine eût-elle produit la foi d'où naît la soumission volontaire? Non, sans doute. Aussi fit-il intervenir directement la Divinité, dont il se dit l'organe, et l'on ne doit pas croire qu'en cela il usât de fourberie. Ce qu'il enseignait au peuple, il en avait lui-même la conviction sincère, et cet enseignement qui rapportait primitivement à Dieu les progrès accomplis jusque-là, et se résumait dans la croyance à des communications divines, à une révélation originelle, contenait, certes, une vérité d'une importance souveraine. Mais cette vérité d'intuition pure et qui ne pouvait être alors bien comprise, on la revêtit d'une forme poétique, que le goût du merveilleux, qui n'est dans sa racine que le sentiment même de l'infini, orna, développa de mille manières; d'où la légende. On se figura entre l'homme et Dieu des relations en dehors des lois de la nature, et de là naquit l'idée d'un ordre surnaturel, qui devint la source d'énormes abus et de nombreuses impostures.

Nous ne parlerons de la Chine que pour faire remarquer une particularité très-frappante qui lui est exclusivement propre. Un roi d'une de ses anciennes dynasties, voulant se soustraire à l'autorité traditionnelle du sacerdoce, abolit l'antique religion et en détruisit les monuments écrits. La Chine alors s'organisa, comme elle a continué d'être organisée jusqu'à nos jours, sous l'influence d'une doctrine purement morale et le gouvernement d'un corps savant, le corps des mandarins, où tous indistinctement peuvent être admis, et où les grades s'obtiennent au concours, après de solennels examens. Or, la science ne fut pas plutôt séparée de toute espèce de dogme

M. E. I. S. K. A.
Biblioteka Literacko Naukowa
im. Juliusza Słowackiego
TARNÓW

religieux, qu'elle s'arrêta, se pétrifia, ainsi que les procédés de l'industrie : elle ne fit pas depuis un seul pas. Et dès que la morale fut également séparée du dogme, elle perdit à tel point son efficacité, qu'il n'est pas sur la terre de peuple plus corrompu que le peuple chinois : et l'on peut observer encore, qu'aussi impuissant en tout le reste que dans la science, aucun art n'a pu se développer chez lui.

Dans l'Inde, la Religion, successivement modifiée par la pensée philosophique, pencha vers le panthéisme, qui, en identifiant la Création avec son Auteur, nie la Création même, et ne voit en toutes choses que des manifestations idéales de l'Être infini existant seul éternellement. Tout, hors de cet Être, étant illusion, rêve, *māïa*, on ne saurait concevoir pour l'homme, qui n'est lui-même qu'une vaine apparence, aucun but possible d'activité. Il doit tendre, au contraire, à se replonger, par un quiétisme absolu, dans la Réalité qui comprend tout et qui est tout. De cette Réalité unique et immuable, posée, pour ainsi dire, à la base de l'intelligence comme idée génératrice de toutes les conceptions ultérieures, dérivait un ordre de société immuable aussi ; et, dans cette société où l'individu n'est rien, ne peut rien être, il n'exista que des castes ou de simples divisions générales correspondantes à ce que l'on concevait de divers dans l'Être universel ; c'est-à-dire, un esclavage par masses, empreint du sceau d'une éternelle nécessité.

L'Égypte aussi fonda sur les castes son système social ; mais comme l'idée panthéistique n'y domina pas comme dans l'Inde, que les énergies de la Nature com-

mencèrent même à s'y personnifier, le régime de caste y fut et moins tenace et moins sévère. Toutefois c'est encore l'esclavage dans sa pleine rigueur ; il était le fond de l'organisation même. Sous la direction du sacerdoce, la royauté gouvernait avec une puissance absolue. Sauf la portion dévolue aux prêtres comme garantie d'indépendance, la terre appartenait exclusivement au roi ou à l'État dont il était le chef, ainsi qu'elle appartient aujourd'hui encore au pacha. Le peuple la cultivait et recevait dans les produits la part que l'autorité publique lui allouait. Le pouvoir dirigeait également l'industrie, chacun étant attaché par la loi à une profession ou à une fonction. Point de propriété donc, au moins territoriale, ni de liberté personnelle. C'est le premier exemple que présente l'histoire de l'application du système des socialistes modernes, en ce qu'il a de fondamental.

CHAPITRE VII

Mosaïsme.

Originaire de la Chaldée, Abraham était venu habiter, plus à l'ouest, le pays que traverse le Jourdain, pays abondant en pâturages et qu'occupaient alors plusieurs petites peuplades, au milieu desquelles il demeura tranquille et indépendant sous sa tente de pasteur. Ses descendants formèrent une tribu patriarcale. Mais, au temps de Jacob, petit-fils d'Abraham, chassés par la famine qui désolait alors cette contrée, ils se réfugièrent en Egypte où l'un des leurs, vendu comme esclave, ayant acquis la confiance du roi, exerçait en son nom l'autorité publique.

On leur permit de s'établir dans la terre de Gessen, et d'y vivre selon leurs coutumes. Ils s'y multiplièrent rapidement, de sorte qu'environ trois siècles après, sous une autre dynastie, ils inspirèrent des craintes au Pharaon régnant, qui fit peser sur eux une insupportable oppression. Réduits en servitude, on les chargea de travaux, on les soumit aux plus durs traitements ; pour diminuer leur nombre, on eut recours aux crimes les plus atroces ; leurs enfants mâles étaient en naissant condamnés à la mort : par où l'on peut juger de ce qu'était le droit chez le peuple égyptien, le plus civilisé peut-être de cette époque. Nous disons le droit, parce qu'il y a des excès impossibles même à la plus violente tyrannie, lorsqu'ils choquent à un certain point les idées reçues et la conscience générale.

Un homme d'Israël, nourri par des circonstances singulières dans les sciences de l'Égypte, entreprit de délivrer ses frères, de les ramener en Palestine, et de les y constituer en corps de nation. Ce qu'il eut à vaincre de difficultés, principalement de la part de ceux dont il s'était fait le chef, est incroyable. Son génie les surmonta toutes. Même après tout ce qu'on a écrit sur cet homme extraordinaire, il y aurait encore beaucoup de choses à dire, pour arriver à une complète et juste appréciation de ce qu'il fit. Nous voulons ici indiquer seulement l'esprit et le caractère de ses institutions, dans leur rapport avec la religion qu'il leur donna pour base et le développement de l'humanité.

Il arrêta, pour ainsi parler, le dogme à son origine, le renfermant dans la seule croyance à l'unité du sou-

verain Être ; et en s'opposant de la sorte aux progrès de la science par la recherche des causes, il évita les conséquences de l'imperfection de la science même, conséquences qui se manifestèrent partout où l'esprit humain, se livrant à cette recherche, rencontra, si l'on peut user de cette expression, sur la route du vrai, sur la route qui devait, au bout de tant de siècles, aboutir au Christianisme, les religions de la nature.

Les Juifs, et leur histoire le prouve, étaient eux aussi poussés dans cette voie par l'impulsion interne autant que par l'exemple, et c'est pourquoi, afin d'empêcher qu'ils ne s'y engageassent, Moïse dut employer tous les moyens en son pouvoir pour les isoler des autres nations. La seule différence des lois politiques et civiles n'aurait pas suffi ; il posa en Dieu même le principe de séparation. Conservant la notion essentielle de l'Être infini, il y joignit l'idée d'un dieu national, *le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob*, protecteur de leur race et ennemi des dieux adorés des Gentils. De là cet horrible esprit de haine qui transforma les guerres contre les Chananéens, dévoués à l'anathème, en guerres d'extermination.

Ainsi séparés de la communion du genre humain, les Juifs furent tout ensemble séparés du progrès qui s'accomplissait en dehors d'eux, et des désordres passagers qui en étaient, à certains égards, la condition inévitable : non que ces désordres n'aient souvent pénétré chez eux, mais en violant le principe de leur institution, de leur vie comme peuple, violation qui bientôt les précipitait dans la ruine, et par là même, tournant leur pensée vers

les moyens de salut, les ramenait aux lois qu'ils avaient violées.

A l'intérieur, Moïse fonda la société sur l'égalité et la fraternité, mais l'égalité de race, telle qu'on la conçoit entre les fils d'un même père, et la fraternité charnelle. Il ne s'éleva pas jusqu'à l'idée de la fraternité et de l'unité humaine; et cette idée même aurait été en contradiction directe avec la pensée d'isolement qui dominait sa législation tout entière.

Organiser l'égalité et la fraternité telles qu'il les entendait, c'était organiser la famille, et la nation juive ne fut en effet, originairement surtout, qu'une confédération de familles reliées par un corps sacerdotal. Son principe de durée résidait dans la constitution du mariage, qui, plus qu'en tout le reste de l'Orient, se rapprochait de la monogamie; et dans la propriété primitivement égale de chaque famille, égalité bientôt détruite par les causes nombreuses qui tendent sans cesse à l'altérer, mais toutefois rétablie périodiquement, quant au fond du droit même de propriété, par le retour des biens aliénés aux premiers possesseurs, dans l'année jubilaire.

Cependant, par cela même que la propriété, garantie réelle de la liberté, était aliénable, la liberté l'était aussi, dans un système charnel, étranger à l'idée toute spirituelle du droit général et radical de l'humanité. Ainsi l'esclavage existait chez les Juifs, mais un esclavage doux, assez ressemblant à ce qu'est parmi nous la domesticité; et, quoi qu'il en fût des esclaves appartenant à d'autres races, l'esclavage pour le Juif cessait de droit à l'époque du grand jubilé, qui se célébrait deux fois par

siècle. Comme on était devenu esclave en perdant sa propriété, on redevenait libre en recouvrant cette même propriété.

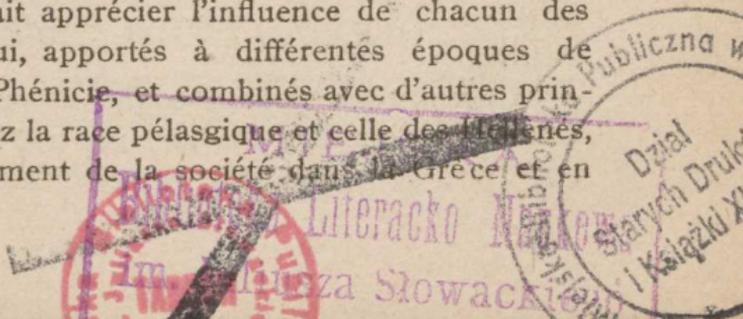
Tels sont les traits caractéristiques de l'institution mosaïque. En fixant l'esprit sur l'idée première de l'unité divine, elle l'empêcha de s'égarer, pour ainsi dire, au sein de la Nature, mais en même temps de prendre part au grand travail intellectuel qui s'effectuait ailleurs. Elle conserva plus pur l'élément de la famille, avec la doctrine du droit et du devoir qui s'y rattachent ; mais elle opposa un obstacle, qui subsiste encore aujourd'hui même parmi les Juifs, à la communion universelle du genre humain. Elle défendit mieux qu'aucune autre institution antique la liberté de l'individu, par une constitution meilleure et plus forte de la propriété, sans toutefois s'être élevée jusqu'à la complète abolition de l'esclavage, jusqu'à la négation de sa légitimité.

Rentrons maintenant dans le monde dont les Juifs s'étaient séparés.

CHAPITRE VIII

Société grecque.

Nous ne faisons pas l'histoire de chaque peuple, nous suivons le mouvement de la civilisation. On ne finirait point si l'on voulait apprécier l'influence de chacun des principes divers qui, apportés à différentes époques de l'Égypte et de la Phénicie, et combinés avec d'autres principes existants chez la race pélasgique et celle des Grecs, devinrent le fondement de la société dans la Grèce et en



caractérisèrent, sous des modes de police très-variés, la tendance générale et l'esprit.

En remontant aux plus anciens temps, on retrouve, comme partout, le fatalisme des religions de la Nature et ses conséquences, le droit de la force et les oppressions qu'il engendre, mélangées toutefois de ce qu'a de plus favorable à l'humanité le régime primitif de tribu ou de clan patriarcal.

Tel est à peu près l'état qu'Homère a peint dans ses poèmes immortels. On y découvre aussi un progrès dont le germe existait déjà dans la théologie égyptienne. Après avoir divinisé les secrètes puissances de la Nature, on avait compris que la notion de personnalité, inséparable de la notion du souverain Être, l'était également de tout ce qu'il renferme d'essentiellement distinct. Par où l'on fut conduit à personnifier les puissances, auparavant conçues comme des forces physiques ou fatales, à leur attribuer dès lors l'intelligence qu'implique la personnalité, et la liberté qu'implique l'intelligence. De là le polythéisme, qui fut, comme on voit, un immense progrès.

Après avoir, en quelque sorte, brisé les liens de nécessité qui enchaînaient la Cause première sous ses diverses spécifications, l'homme s'affranchit lui-même de cette nécessité. Il acquit le sentiment de son existence personnelle et libre, et une nouvelle période de développement s'ouvrit.

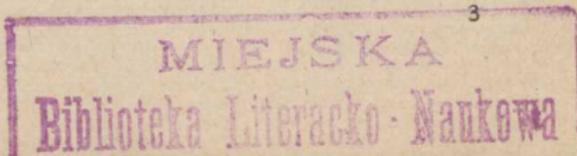
Cependant le dogme, confus et vague, ne déterminait point d'une manière absolue, par une idée nette de ce que l'Être infini renferme en soi d'essentiellement distinct,

16. LAMENNAIS. DU PASSÉ ET DE L'AVENIR

le nombre et la notion des personnes divines. Il ne le définissait point, il le divisait, établissant en lui une hiérarchie arbitraire ; et par là il posait encore à la racine même du droit la force pure, car l'arbitraire n'a d'autre raison que la force.

Il dut donc se produire dans la société un antagonisme entre la force et la liberté, et en effet cet antagonisme apparaît partout dans les institutions grecques et romaines, lesquelles correspondaient au même dogme fondamental ; et à mesure que ce dogme se perfectionna par le progrès de la raison, l'idée du devoir et du droit se perfectionna également, et la liberté, comme principe avoué de l'institution sociale, grandit dans la même proportion.

Du sentiment de la personnalité et du droit qui ressort d'elle naquit la cité. Par ce qui en fait l'essence, la cité est la substitution de l'unité collective, à l'unité de famille et à l'unité de caste. L'unité collective, se composant d'individus qui y entrent au même titre, implique l'égalité et conséquemment la liberté. Mais le principe de force que le polythéisme consacrait encore implicitement, quoiqu'à un moindre degré que les religions de la Nature, vicia nécessairement l'égalité, qui est le fait primitif et radical, la liberté qui représente le droit, et la fraternité correspondante au devoir. Il se forma une hiérarchie humaine non moins arbitraire que la hiérarchie divine, et dont la force fut l'unique raison ; hiérarchie qui, en effet, partant du plus fort ou du plus riche, descendait, par une suite de degrés que déterminaient les différences de richesse ou de propriété, jusqu'à celui qui, ne possédant aucune pro-



priété, était exclu du droit de cité, et, plus bas encore, à celui qui, étant lui-même propriété d'autrui, était exclu du droit de l'humanité même.

De là toutes les formes de l'organisation, depuis l'oligarchie la plus concentrée jusqu'à la démocratie pure où l'esclavage restait toujours comme base matérielle de l'État et comme garantie de la liberté des citoyens, parce qu'il l'était de leur propriété, la valeur réelle de celle-ci dépendant du travail dont l'esclave était l'instrument, et c'est ce qui rendit plus tard si difficile, sous le Christianisme même, l'abolition de l'esclavage. Il fallait donner au travail une constitution toute nouvelle dont on n'avait aucune idée.

Le droit public en Grèce repoussant la polygamie, la famille reposa sur une base plus forte et plus sainte. La conjonction devint union en se spiritualisant; il y eut un vrai mariage; la femme acquit de la dignité, sans néanmoins être encore soustraite entièrement à ce qu'avait d'excessif le pouvoir du mari. Il y avait dans sa condition quelque chose de l'épouse, et quelque chose aussi de l'état inférieur précédent. Elle ne fut mère qu'à demi, le père conservant sur l'enfant, au moment de sa naissance, le droit absolu de vie et de mort; terme extrême de l'oppression de l'être faible.

Quelle que fût la forme de sa police, chaque cité se divisa en deux partis perpétuellement en guerre, le parti aristocratique qui, à l'aide des richesses qu'il possédait déjà, tendait à absorber le pouvoir par la propriété et la propriété par le pouvoir: le parti démocratique ou le peuple,

qui réclamait sa part du pouvoir pour défendre sa propriété ou sa liberté.

Mais, pour exercer le pouvoir, en remplir les fonctions, il fallait du loisir, il fallait n'être pas dépendant chaque jour de son travail pour vivre. Là donc où la démocratie prévalut, à Athènes par exemple, le peuple reçut du trésor public une subvention qui lui permettait de vaquer aux affaires communes.

A Sparte, on fit un partage égal des biens, et, sans abolir la propriété individuelle, ni par conséquent l'héritage, on établit, en ce qui touche les repas, une véritable communauté. Toutefois l'égalité originelle du partage ne laissa pas de disparaître bien vite, malgré les précautions du législateur, et il ne réussit guère mieux dans celles qu'il prit pour empêcher l'introduction du luxe et pour maintenir la sévérité des mœurs. Il y avait lui-même porté de graves atteintes en sacrifiant la pudeur du sexe et la sainteté du mariage à l'idée abstraite de la cité, telle qu'il la concevait.

Ce qu'il importe surtout de remarquer dans ces deux républiques, c'est que la constitution de la liberté n'y était que la constitution de la propriété; que celle-ci venant à manquer, l'autre s'évanouissait à l'instant; que, pour assurer la propriété ou la liberté du citoyen, on fut contraint de soumettre au pur droit de la force, de transformer en *chose* la plus nombreuse partie de la population, et que là où l'on tendit, par le partage égal des biens et un commencement de communauté, à l'égalité absolue des fortunes, outre qu'on échoua toujours, la population dévouée au travail eut à supporter le poids d'une servitude

plus absolue aussi et d'une tyrannie plus atroce. Aucune oppression ne surpassa, ni peut-être n'égala jamais l'oppression des ilotes.

En résumé, le sentiment de la personnalité humaine, né de la conception de la personnalité divine, préside à une phase de développement que caractérise l'établissement de la cité. Le mariage se spiritualise par l'abolition de la polygamie, dont le divorce est à peu près la dernière trace légale ; la condition de la femme s'élève. Cependant le père conserve sur l'enfant à sa naissance, et quelquefois bien au delà de ce terme, un pouvoir pareil à celui que l'homme possède sur les choses.

L'égalité et la liberté deviennent la base du droit qui règle les relations entre les citoyens, et la question de liberté se résume constamment dans la question de propriété. Le devoir a pour fondement la confraternité de tous les membres dont se compose la cité ou l'association collective, qui, quoique dépendante encore du lien charnel de l'identité de race, tend néanmoins par son essence à s'en dégager peu à peu.

Mais, en dehors de la cité, il n'existe ni droit, ni devoir, ni égalité, ni liberté, ni fraternité, ni personnalité : la force pure règne seule dans une servitude si profonde qu'elle ravale l'homme au-dessous de l'animal. Pour l'esclave point de mariage, point de famille, point de propriété. Simple instrument de travail, il est meuble, il est chose ; il est, comme nous l'avons dit, la base matérielle de la cité, le moyen et la garantie de la liberté de l'homme véritable ou du citoyen. On a fait un grand pas, il en reste de plus grands à faire. Longue est la tâche de l'humanité,

et son labeur est rude ; mais, pour l'adoucir, Dieu lui a donné deux compagnes célestes, la foi qui la soutient et l'espérance qui la console.

CHAPITRE IX

Société romaine.

Sans parler des esclaves proprement dits, dont le nombre alla toujours croissant jusqu'à la décadence de l'empire, on voit à Rome, dès l'origine, deux classes profondément séparées : les plébéiens (*gentes minores*) et les patriciens (*gentes majores*), le peuple et une aristocratie de race possédant les richesses et le pouvoir. Quelles que fussent les causes primitives de cette séparation, elle fut le principe d'une lutte intestine qui dura sans interruption jusqu'à la fin de la république, et dans laquelle on suit, pour ainsi dire, de l'œil la marche partout la même, mais voilée quelquefois, de l'affranchissement progressif des masses opprimées.

Distribués en familles, *gentes*, desquelles dépendaient de nombreux clients, les patriciens exerçaient sur eux, à titre de patronage, une autorité arbitraire de fait et presque sans limites. Cette institution singulière offrait, dans sa complexité, quelque chose du clan, et quelque chose aussi de la domination absolue et impitoyable que le vainqueur, dans l'antiquité, faisait peser sur les vaincus. Il y avait des souvenirs de conquête et d'une descendance différente dans le patriciat si soigneux de ne pas se mêler avec la race inférieure, la race asservie. Mais, d'un autre côté, à l'époque de la fondation de Rome, le développement du

dogme et du sentiment de la personnalité, ainsi que le droit qui en dérivait, poussaient, soit par l'effet de l'exemple, soit par une sorte d'instinct logique et la nécessité même des choses, les agrégations qui se formaient à se constituer en cités.

Dans la cité romaine, les patriciens étaient en possession du sacerdoce, des rites religieux, des augures, des charges publiques, de la plus grande partie des biens, et dépouillaient encore le peuple par la violence, la fraude, l'usure, du peu qu'il avait pu ou acquérir ou conserver. Eux seuls aussi jouissaient même des droits inhérents à la qualité d'homme. Le plébéien n'avait point de nom, parce qu'il n'était point en réalité une personne, mais, comme l'esclave, un instrument de production, et, à la guerre, une machine de combat. Il cultivait le sol, exerçait les métiers, exclu, du reste, de la religion de ses maîtres, sans mariage, sans famille, vivant d'une vie de travail, de souffrance et de misère avec sa femelle et ses petits.

Pour sortir de cet état, pour s'affranchir de cette dégradante servitude, il s'efforça de conquérir d'abord la personnalité, l'attribut distinctif de la nature humaine. Il réclama son admission dans la communauté religieuse, la participation aux rites sacrés, *l'égalité devant Dieu*. C'était demander la reconnaissance du droit radical d'où tous les autres devaient ensuite sortir forcément. La résistance des patriciens fut vive et opiniâtre. Il leur fallut pourtant céder. Relevé de sa déchéance, de l'abjecte condition de la brute, désormais le plébéien fut reconnu pour homme ; il trouva au pied des autels, dont jusqu'alors ses

opresseurs lui avaient interdit l'accès, le mariage, la paternité, la famille.

Il lui restait encore à acquérir, avec l'égalité politique et civile, le droit de cité, la liberté et la garantie de la liberté, c'est-à-dire la propriété. Les Romains étaient avant tout un peuple agriculteur. La loi fit deux choses, elle ordonna le partage des terres conquises, et fixa des limites à l'étendue des possessions. Mais les patriciens ou violaient ouvertement la loi, ou ils l'éluèrent, et ces violations et ces fraudes demeuraient impunies, parce que seuls ils étaient chargés de l'exécution de la loi, qu'ils s'étaient réservé le monopole des emplois publics et tous les pouvoirs réels de l'État. En outre, ils ruinaient l'homme du peuple par des usures énormes, et, après l'avoir dépouillé de ses biens, se saisissant de sa personne, ils le réduisaient à la condition d'esclave ou de *chose*.

Il faut lire dans les historiens le récit de la longue et énergique lutte que les plébéiens soutinrent contre les patriciens pour secouer ce joug écrasant. Ce fut une guerre de plusieurs siècles, dans laquelle, à force de persévérance, les plébéiens triomphèrent définitivement. Ils comprirent que, pour vaincre, une action politique régulière, continue, était indispensable. L'institution du tribunat leur fournit le moyen d'exercer cette action. Peu à peu ils se firent admettre aux grades les plus élevés du commandement militaire, à toutes les magistratures, et finalement au pontificat: de sorte que le cercle de leur affranchissement, qui avait commencé à l'autel, se ferma aussi à l'autel.

MIEJSKA
Biblioteka Literacko Naukowa
im. Juliusza Słowackiego

Lorsque les richesses et le luxe qu'elles engendrent, la mollesse et la volupté, eurent corrompu la nation entière ; lorsque César, chef après Marius du parti populaire, concentra en ses mains tous les pouvoirs et institua l'empire, il fut l'instrument et le représentant de la dernière victoire du peuple. Mais la liberté n'était plus possible pour personne, à cause de l'absence du principe moral, de l'affaiblissement des croyances, du scepticisme presque universel, et aussi parce que la conception dogmatique qui avait conduit la société jusqu'à ce point, ayant produit tout ce qu'elle pouvait produire, ne contenait pas la puissance virtuelle d'un progrès ultérieur. Un développement nouveau du dogme était nécessaire pour qu'un développement social pût s'opérer sous l'influence d'une idée plus parfaite du devoir et du droit. Ce fut alors que le Christianisme, pressenti par une sorte de prophétique instinct, et comme attendu de tout le monde romain, se leva sur l'humanité.

CHAPITRE X

Société chrétienne.

Pendant les siècles qui précédèrent immédiatement l'ère chrétienne, il s'était fait dans les esprits, en Grèce surtout, un travail obscur, mais profond, une sorte de révolution vague encore, qui se propagea jusqu'à Rome même, vers la fin de la république. Le polythéisme déclinait, il inspirait toujours moins de foi. On se détachait de ces dieux que la poésie, qui avait perdu le sens des antiques symboles, dégradait de plus en plus, les trans-

formant à l'image de l'homme livré à ses passions et corrompu par elles. Les vieilles religions, matérialisées, rétrécies, réduites à de vaines pompes dénuées de signification, semblables à des organismes inertes et froids, qui ne recouvrent plus les mystères de la vie, ne trouvaient désormais de respect que parmi la foule ignorante et superstitieuse. La raison remontait vers la Cause suprême, elle en cherchait une conception qui la satisfît davantage par sa rigueur et sa clarté, et à mesure que la hiérarchie arbitraire des Puissances divines personnifiées s'effaçait des croyances, à mesure qu'on s'efforçait d'atteindre à une notion plus élevée de la personnalité en Dieu, la personnalité humaine s'élevait également, et on découvrait de loin un principe du droit plus parfait et plus général.

Tout étant préparé pour un ordre nouveau de pensée et d'action, le Christianisme naquit. Par une magnifique et vaste synthèse, quoique incomplète encore, des religions antérieures, il opéra dogmatiquement l'union du Moïsme, qui avait conservé plus nette et plus pure l'idée fondamentale de l'unité substantielle de Dieu, avec le Polythéisme, qui, concevant en lui des propriétés, des énergies distinctes et nécessaires, s'était fait une notion plus juste de sa personnalité multiple; notion qui, dans les derniers temps, avait commencé à pénétrer chez les Juifs mêmes, en communication plus fréquente et plus intime avec les Grecs. Le Christianisme, rejetant à la fois les fausses catégories polythéistes et l'anthropomorphisme païen, réduisit le nombre des personnes divines à ce qui existe en effet de nécessaire et d'essentiellement distinct

dans l'unité du souverain Être. Mais, ne se trouvant point en contact immédiat avec les religions de la Nature, elles ne furent point enveloppées dans sa synthèse; il ne détermina point la notion des propriétés, dont les Personnes ne sont que le mode d'existence, et ne s'en occupa même aucunement. Négligeant ainsi la science du créé, la science de l'univers, et réagissant avec force contre le matérialisme et le sensualisme alors régnants, il se jeta dans un spiritualisme excessif, se posant, si l'on peut user de cette expression, hors de la Nature, en antagonisme avec elle, poussé encore à cela par l'idée originellement juive d'un état primitif surnaturel, et d'une déchéance de cet état, dans lequel l'homme ne pouvait être réintégré qu'en s'élevant au-dessus de la Nature déchue elle-même, en la combattant, en s'affranchissant de sa puissance, par une grâce ou par un secours surnaturel de Dieu.

Nous indiquons ici le progrès dogmatique et les bornes de ce progrès. Considérons-en maintenant les effets.

La personnalité multiple de Dieu, ramenée à l'unité absolue de son être, développa dans le même sens l'idée et le sentiment de la personnalité humaine. On s'était élevé de l'unité charnelle de la famille, de la tribu, du clan, à l'unité collective et spirituelle de la cité; on s'éleva de celle-ci jusqu'à l'unité du genre humain. Participant à une même nature, tous les hommes furent égaux devant Dieu, frères dès lors, selon le sens le plus strict et le plus universel du mot, investis des mêmes droits, soumis aux mêmes devoirs. Égalité, fraternité, et conséquemment li-

berté, tel fut, sous ce rapport, le sommaire de la doctrine évangélique, la formule, en quelque façon, que les hommes désormais auraient à réaliser, par un travail ininterrompu dont le dernier terme était la constitution de l'humanité dans l'unité parfaite, et c'est ce qui fut senti tout d'abord : mais, en aspirant à l'époque heureuse où les peuples ne formeraient plus *qu'un seul troupeau sous un seul pasteur*, on n'appelait et l'on n'attendait qu'une unité purement spirituelle.

Au reste, le spiritualisme exclusif et surnaturel qui dominait la théologie chrétienne servit beaucoup aux disciples du Christ dans la tâche gigantesque qu'ils allaient entreprendre. Il les arma d'une force invincible contre les violences et les séductions, par le mépris du corps, des biens et des maux de la vie présente, de tout ce qui périt et passe. Maîtres du monde et d'eux-mêmes, quand ils ne craignirent et ne désirèrent que Dieu, leur triomphe put être retardé, mais il fut certain.

Par tant de principes absolus, ils entrèrent d'abord dans un système de pratique non moins absolu. Ils conclurent de l'égalité à la communauté. Mais aussitôt ils rencontrèrent les lois de cette même nature avec laquelle leur dogme incomplet, d'un côté, et, de l'autre, erroné par l'idée qu'il contenait d'un ordre surnaturel, les établissait en antagonisme, et leurs efforts vinrent se briser contre ces lois indestructibles.

Contraints de céder à une nécessité qu'ils ne comprenaient pas, qu'ils ne pouvaient comprendre, ils attribuèrent à la corruption de la Nature même ce qui n'était qu'une conséquence rigoureuse, indéclinable, insur-

montable et dès lors légitime de son essence ; de sorte que, dans le cours des siècles, le Christianisme offre le double phénomène d'une lutte incessante contre la nature, dans laquelle la nature triomphe toujours, et d'un développement qui incarne successivement dans les faits sociaux les grandes et salutaires vérités que renferme le dogme ; et, chose digne de remarque, ce développement présente, dans une sphère supérieure, exactement le même ordre de progrès, les mêmes phases que les développements antérieurs.

Ainsi d'abord est proclamée, comme nous l'avons dit, l'égalité devant Dieu, non l'égalité dans une même race, dans une même cité, mais l'égalité de tous les hommes dans l'unité d'une même nature, sans acception de Juifs ni de Gentils, l'égalité enfin des enfants du même père qui les embrasse tous dans un même amour.

Le mariage plus pur et plus saint se spiritualise dans sa source ; il est l'union des âmes avant d'être l'union des corps. Les derniers restes de polygamie disparaissent avec le divorce. L'épouse devient véritablement la compagne de l'époux, son aide, chargée seulement de fonctions diverses. Comme l'Adam et l'Eve de Milton, ils s'avancent *main en main*, dans le monde ouvert devant eux, et ne se quittent qu'à la tombe, pour bientôt se rejoindre encore : et si la loi morale apparaît seule dans cette indissoluble union, elle n'est cependant que l'expression de la loi physiologique même, avec laquelle elle forme une harmonie divine. L'enfant aussi est désormais, dès sa naissance, un être sacré. Quelques gouttes d'eau versées sur sa tête l'initient aux droits d'homme.

Sa vie ne dépend plus du caprice des parents. Le pouvoir absolu du père s'est changé en un devoir d'amour et de protection.

Toutefois l'esclavage ne fut point immédiatement aboli par un commandement positif, mais il fut adouci par les mœurs et par les lois même où l'esprit du dogme pénétrait peu à peu.

Ici on doit se rappeler que le Christianisme n'embrassa point dans sa synthèse les religions de la Nature, et que même il rompit en quelque manière avec elle, en se définissant comme la législation d'un ordre surnaturel. Et c'est qu'en effet le lien de Dieu et de la nature réside dans les propriétés distinctes et nécessaires de l'Être infini, et que les personnes divines, séparées des propriétés qui en sont le fondement, le *substratum*, pour ainsi parler, n'offrent plus qu'une idée abstraite, une sorte d'entité vague qui échappe à la conception, un *mystère* enfin éternellement inaccessible à l'esprit, pour qui le mot *personne* n'exprime qu'un simple mode d'existence, sans donner la notion essentielle et différentielle de ce qui existe sous ce mode dans l'Être absolu.

Cette hypothèse, selon laquelle le Christianisme constituait un ordre surnaturel, hypothèse liée à l'exclusion, ou plutôt à l'absence de la partie du dogme complet correspondante aux religions de la nature, fut ce qui le rendit impuissant à organiser la société, à se l'assimiler, à l'absorber en soi. Il agit sur elle par ce qu'il contenait de vrai, mais il ne put s'emparer d'elle, la modeler sur son propre type, parce qu'il ne pouvait la soustraire à l'empire de la Nature et de ses lois; parce que, ne

voyant dans l'homme comme en Dieu que la seule personnalité et ses attributs abstraits, il se renfermait dans un spiritualisme qui conduit forcément à des principes et des conséquences absolues, et, sous ce rapport, en opposition avec les réalités créées, où tout est, au contraire, contingent et relatif. L'ordre terrestre, avec ses conditions nécessaires, était dès lors pour lui une gêne, un obstacle, une déchéance, quelque chose qui se liait à l'idée du mal, puisqu'il excluait le bien tel que la théologie chrétienne enseignait que l'homme l'avait possédé et devait le posséder encore.

Quoi qu'il en soit, il est évident que, si la société a un but au-dessus de la Nature, elle est cependant soumise à ses lois, et qu'ainsi le Christianisme, en antagonisme avec la Nature, ayant pour fin de rétablir l'homme dans un état surnaturel dont il le supposait déchu, se plaçait dans une sphère idéale, se séparait du monde social, du monde réel, par cette partie de sa doctrine; et que dès lors ce monde, faute d'un dogme qui confînt la loi de son développement propre, dut se constituer d'après le dogme ancien, modifié seulement, comme nous l'avons dit, par le principe moral plus élevé, que le Christianisme avait introduit dans la conscience humaine.

De là cette grande scission, opérée sous Constantin, entre la société spirituelle et la société temporelle, qui ne furent l'une et l'autre depuis lors qu'une permanente manifestation de l'antagonisme radical que nous venons de faire remarquer. Il y eut deux sociétés qui reposaient, l'une sur le droit chrétien de l'unité et de l'égalité uni-

verselle, l'autre sur le droit antique de l'unité et de l'égalité de race, ou de cité, lequel, hors de là, laissait subsister le droit aveugle de la force. Tous les chrétiens, sans excepter les membres même du sacerdoce, vécurent donc à la fois dans ces deux sociétés dont les principes étaient inconciliables : d'où la guerre perpétuelle établie entre elles, et les désordres, les contradictions, la tendance réciproque à prévaloir, et l'impuissance de prévaloir d'une manière complète et définitive, le mélange confus d'actions et de réactions, et tous les contrastes si étranges qu'elles présentent durant une période de quatorze siècles. Tantôt le Pouvoir temporel, obéissant à la foi religieuse, modifiait pratiquement son droit dans le sens du droit chrétien ; tantôt le Pouvoir spirituel, mêlé forcément au monde extérieur, associé à ses intérêts, subordonnait, pratiquement aussi, ce même droit chrétien au droit générateur des institutions politiques et civiles. Un dualisme profond, représenté par l'Église et l'État, opposait entre eux les éléments mêmes de la vie.

Suivons, au milieu de cette lutte, le progrès de l'humanité.

CHAPITRE XI

Continuation du même sujet.

Après la chute de l'empire romain, l'Europe civilisée changea de face. Il s'y constitua de nouvelles nations, qui étaient déjà dans la vigueur de leur croissance à l'époque où le mahométisme pétrifiait l'Orient par une

BIBLIOTEKA Literacko Naokowa

im. Juliusza Słowackiego

w TARNOWIE.

doctrine très analogue au déisme moderne, doctrine qui, en niant tout ensemble et les propriétés divines et leur mode d'existence personnelle, oppose un obstacle invincible au développement de la personnalité humaine, et détruit le germe même de la science.

Dans les contrées occidentales, l'Église convertit à la foi chrétienne les peuples conquérants, mais elle ne put ni leur donner un droit politique, un droit social qu'elle ne possédait pas, ni substituer à l'organisation du travail fondé sur l'esclavage une autre organisation. Ses tentatives en ce genre aboutirent constamment à la communauté, au régime monastique, qui impliquait le célibat et l'abdication de la liberté individuelle; régime favorable à la production aussi longtemps que durait la pauvreté primitive, mais qui, la richesse une fois produite, engendrait immédiatement la corruption, et, par la corruption, la ruine de l'institution même.

Les sociétés qui s'établirent après l'invasion du monde romain reposèrent sur le droit de conquête ou sur le droit de la force, et ce droit régla la hiérarchie des conditions et des fonctions. L'égalité, telle qu'elle existait parmi les conquérants, était une égalité de race. Ils n'en connurent point d'autre originairement, et ce principe, sous des noms et des formes diverses, subsiste encore, même aujourd'hui, dans presque toute l'Europe. De l'égalité ainsi conçue sortait la liberté, qui eut, comme partout, comme toujours, la propriété pour expression et pour garantie. A peu d'exceptions près, la population conquise, en dehors de ce droit de race, en dehors de l'égalité, de la liberté, de la propriété, par cela même fut réduite

à l'état d'esclavage. Voyons comment le Christianisme le modifia progressivement.

D'abord, en imprimant au front de l'esclave, égal de l'homme libre devant Dieu, le sceau de l'humanité, il fit de lui une personne. La personnalité eut pour conséquence le mariage, la famille. Et c'est ici qu'on découvre clairement l'importance du caractère d'unité et de sainteté que le mariage acquiert, à mesure que la société avance dans les voies de son perfectionnement. Non seulement la femme doit à ce caractère son affranchissement et sa dignité, tout ce qui fait d'elle la compagne de l'homme, l'épouse véritable, mais il est la sauvegarde de la famille entière, devenue un tout indivisible; il crée un lien qui n'existe pas là où règne, à un degré quelconque, la polygamie simultanée ou successive, et enveloppant en quelque façon la mère et les enfants dans la personnalité du père, il la rend plus inviolable en y attachant, avec une consécration nouvelle, l'idée et le sentiment d'une perpétuité indéfinie.

Le Christianisme couvrit encore les faibles, les opprimés, de la protection d'un droit moral émané du dogme de la fraternité humaine, droit qui réagissait, lentement il est vrai, mais continuellement contre le droit de la force. A l'esclavage succéda le servage, et le serf différa de l'esclave en ce qu'il ne put être arraché du sol, transporté d'un lieu en un autre lieu, ni séparé de sa famille, qu'un nœud sacré unissait à lui, qui était lui-même. S'il dut encore son travail au maître, il se fit entre eux un partage de ce travail même; une partie appartint au serf; il lui fut permis de cultiver une certaine portion de terre et

d'en recueillir les produits ; quelques jours de la semaine lui furent concédés à cet effet ; les autres jours, employés au profit du maître, étaient une sorte de redevance, de loyer de la terre laissée à sa disposition. Il y avait, dans cet état du serf, un commencement de propriété et conséquemment de liberté.

L'artisan s'affranchit plus vite parce qu'il parvint plus vite à se créer une propriété. Il racheta complètement sa personne, son droit personnel, et la classe libre s'augmenta encore par les affranchissements gratuits que multipliaient l'influence du principe religieux et celle de l'Église.

Le travail de l'homme affranchi lui appartenant désormais, il put le vendre, l'échanger en vertu de conventions mutuellement volontaires et libres à ce point de vue. Ainsi naquit le salaire, qui, peu à peu substitué au servage, devint la base d'une constitution nouvelle du travail. C'était là, certes, un grand progrès, mais qui devait un jour en amener d'autres plus grands encore, car l'humanité ne s'arrête jamais.

La condition morale de la liberté, la condition de droit, existait pour le salarié ; mais dépendant immédiatement de son travail pour vivre, et son salaire dépendant de ceux qui achetaient son travail, et, par une conséquence de leur position plus avantageuse, en fixaient le prix presque à leur gré, la condition de fait ou matérielle de cette même liberté lui manquait, c'est-à-dire un fonds qui lui fût individuellement acquis, la propriété.

Quelques-uns, par leur industrie et d'heureuses circonstances, parvinrent à se créer ce fonds au moyen de l'épargne, et bientôt ils formèrent une classe séparée. Mais ceux-ci, à leur tour, s'aperçurent promptement que leur propre liberté, incomplète encore, n'avait dans l'institution politique et civile aucune garantie. Cette garantie indispensable à leur sécurité, ils avaient le droit de l'exiger, et ils la réclamèrent en effet, mais il fallut la conquérir. De là tout ensemble et l'établissement des Communes et la naissance de la classe intermédiaire appelée bourgeoisie.

La Commune correspond, dans le moyen âge, à ce qu'était, dans le monde antique, la cité. Elle se constitua au profit de l'aristocratie bourgeoise, c'est-à-dire de ceux qui, parmi les affranchis, réunissaient les deux conditions de la liberté, le droit personnel ou la condition morale, la propriété ou la condition matérielle. Les autres restèrent en dehors de la cité nouvelle, ne jouirent point des prérogatives réservées aux seuls bourgeois; ils furent dans la Commune ce qu'étaient les plébéiens à Rome, non des esclaves, mais des prolétaires, le peuple, *la plèbe*.

Quelque imparfaite que fût l'institution des Communes, elle servit néanmoins la cause de la civilisation générale, elle marqua une des phases du développement de la liberté chez les nations chrétiennes. Par elle un élément nouveau, qui devint le Tiers État, fut introduit dans l'ordre politique. Elle contribua à ébranler le système féodal, qui n'était guère que l'organisation de la conquête au profit exclusif des conquérants. Les mœurs s'adoucirent,

l'arbitraire rencontra un obstacle déjà puissant dans la conscience publique que pénétrait de plus en plus le principe chrétien ; la justice, moins partielle, prit une forme plus régulière ; la faiblesse fut mieux protégée ; le servage diminua graduellement ; la richesse s'accrut par l'effet même de l'affranchissement du travail et par l'extension de la propriété. Le nombre de ceux qui acquièrent ce complément de leur droit augmentant chaque jour, chaque jour aussi une sève plus abondante de liberté circula dans le corps social.

Ici s'ouvre une ère dont il importe de bien saisir l'esprit et le caractère.

CHAPITRE XII

Mouvement de la société chrétienne du quinzième au dix-huitième siècle.

Quoique l'évolution religieuse et l'évolution politique s'enchaînent avec la même rigueur que la cause et l'effet, nous parlerons successivement de l'une et de l'autre ; on en comprendra mieux chacune d'elles en soi et leur étroite liaison.

Dès que le dogme théologique eut été définitivement constitué, l'esprit humain, obéissant à ses lois essentielles, le sonda en tous sens, s'efforça de le concevoir, de le développer, rejetant comme des erreurs ou des hérésies les opinions logiquement incompatibles avec ce dogme fondé sur la croyance à un ordre surnaturel, et que caractérisait, en ce qu'il a de radical, un spiritualisme absolu. La pensée dès lors, détournée des réalités contingentes, se

renferma exclusivement dans la sphère des essences immatérielles et des pures idées. Il se fit un travail de la raison abstraite, dont la philosophie scolastique, qui, du douzième au treizième siècle, atteignit son plus haut point d'élévation, fut le produit, à plusieurs égards, magnifique. Car, fortifié par cette espèce de gymnastique intellectuelle, l'esprit humain acquit une puissance, une sagacité, et surtout une rigueur de méthode qui devait être plus tard un inappréciable moyen de progrès.

Cependant, le dogme épuisé dans ses conséquences directement accessibles à la pensée, le travail cesse d'être fécond; on tombe dans la subtilité, dans les attractions vides: et d'ailleurs on ne pouvait se fixer à jamais dans un spiritualisme exclusif, qui rompait le lien naturel du Créateur et de la Création, et mutilait en quelque manière la foi native et primordiale. Une réaction s'opère, l'homme se sent pressé de sortir de l'enceinte qu'une doctrine rigide trace autour de lui. Il remue des questions dont lui-même il ignore la portée, questions de philosophie, questions de droit; il aspire à quelque chose qu'il ne connaît pas: mais partout, mais toujours, il trouve devant lui, comme une barrière infranchissable, le dogme théologique et l'autorité qui se dit surnaturellement établie, surnaturellement inspirée pour conduire la raison humaine et l'empêcher de s'égarer au dehors de ce dogme absolu.

Toutefois l'instinctif besoin du progrès est plus fort que tous les obstacles. Le temps était venu où l'humanité devait accomplir une nouvelle phase de son évolution. Le

protestantisme paraît. Il s'en prend d'abord à l'autorité qui enchaînait l'esprit dans le dogme défini par elle. Il ne nie point l'ordre surnaturel, trop affermi dans la croyance pour qu'on pût alors songer même à l'y ébranler. Le protestantisme l'admet donc, en en rejetant la conséquence rigoureuse, prochaine, immédiate ; il effectue, par une contradiction immense, un immense affranchissement. Car il soumit de fait l'ordre surnaturel à la raison naturelle, et, dépassant même toutes les bornes, il méconnut les lois de celle-ci, en ne donnant à chacun, individuellement, que sa propre raison pour règle du vrai, erreur qui devait infailliblement aboutir au scepticisme.

Cette liberté une fois conquise, une activité extraordinaire, que secondait encore l'invention de l'imprimerie, se manifesta de toutes parts. On étudia l'antiquité, on en recueillit les monuments, on les commenta, on se familiarisa avec les idées qu'ils contiennent, renouant ainsi la chaîne interrompue des philosophies. Réveillée comme d'un long sommeil, la Nature exerça sur l'homme une puissante attraction. Elle envahit l'art, et bientôt, se subordonnant l'élément spirituel qui en fait la grandeur et la vie véritable, elle le précipita dans une décadence d'où jusqu'ici il n'a pu se relever.

L'esprit humain, cependant, attiré dans la voie ouverte devant lui, et qui maintenant est celle du progrès, redescend des hauteurs du spiritualisme chrétien dans la Création. Il observe les phénomènes et s'applique à la recherche de leurs causes et de leurs lois. Les forces intellectuelles précédemment acquises, il s'en sert pour créer les fécondes méthodes, les instruments logiques qui ont tant aidé à l'avance-

ment de la connaissance dans l'ordre des réalités contingentes. Les sciences physiques naissent; on pressent d'abord, puis on découvre et l'on démontre quelques-unes des grandes lois de l'univers. L'Église s'inquiète; elle n'a pas en soi, dans son dogme, le principe générateur et régulateur de ce mouvement nouveau. Mais comment l'arrêter? Elle l'essaye néanmoins, elle condamne Galilée: la raison l'absout, et la raison l'emporte. Voilà deux ordres et deux puissances: la puissance naturelle de la raison, qui règne souverainement dans l'ordre naturel; la puissance surnaturelle de l'Église, qui règne souverainement aussi dans l'ordre surnaturel: donc un vrai dualisme qui, après de longs combats, doit se résoudre finalement dans une unité plus haute et plus complète, car l'esprit humain a une tendance invincible à l'unité.

Cependant l'effet de ce dualisme passager est de scinder la nature humaine et de constituer, comme nous venons de le dire, deux ordres séparés et indépendants, l'ordre naturel où la raison n'est assujettie qu'à ses seules lois, et l'ordre surnaturel dans lequel elle doit obéir en vertu de lois toutes différentes: d'où deux ordres aussi de vérités sans relation entre elles, et qu'on va même jusqu'à déclarer pouvoir être contradictoires, les vérités scientifiques et les vérités de foi.

A mesure que la science croît et se consolide en croissant, la réaction contre l'ordre surnaturel devient plus vive. On l'identifie avec les dogmes fondamentaux, avec les principes éternels de toute conception possible, et on les enveloppe dans une négation commune. En antagonisme avec la Nature, le Christianisme concentrait

l'homme et toutes choses en Dieu, où elles ont leur essence. En antagonisme avec Dieu, la science, isolée de sa source, concentre l'homme et toutes choses dans la Nature, qui ne contient la raison de rien, parce qu'elle ne contient pas la raison d'elle-même. Le matérialisme et le sensualisme envahissent la société, soumise, comme tout le reste, à une nécessité fatale. La morale chancelle sur ses bases ruinées. On cherche dans le corps, dans l'organisme les lois de l'intelligence, dans l'intérêt les lois de l'amour; l'utile remplace le juste, et l'égoïsme le dévouement. Plus d'esprit de sacrifice, le devoir est un mot désormais vide de sens.

Et il faut bien comprendre qu'étant données les deux tendances contraires, ces conséquences étaient inévitables. La tendance du spiritualisme chrétien, tel que l'avait constitué la raison abstraite, était de descendre de la Cause absolue jusqu'aux derniers effets contingents, et de les expliquer par l'action immédiate de cette Cause¹. La tendance scientifique est de remonter des derniers effets, à travers les causes finies et contingentes, jusqu'à une ou plusieurs causes premières de même nature qu'elles. Ainsi le spiritualisme chrétien élimine les causes dérivées: la science élimine la cause absolue.

Toutefois les impérieuses nécessités de la raison, les lois essentielles et indestructibles de l'intelligence, ramènent forcément la science au dogme primitif et fondamen-

1. C'est ce qu'a fait Malebranche en niant l'efficace et conséquemment la réalité des causes secondes. L'harmonie préétablie de Leibnitz s'éloigne peu au fond de l'idée de Malebranche: elle tend aussi à la négation des causes finies.

tal abstraitement développé par le christianisme, qu'en même temps elle rattache à l'ordre naturel. Car si, par la recherche des causes secondes, son mouvement au sein de la Nature l'éloigne des vérités absolues, elle s'en rapproche par un autre mouvement au sein des idées pures, obligée, quoi qu'elle fasse, de remonter, au delà de ce que les sens perçoivent, jusqu'aux seules causes au moyen desquelles les phénomènes puissent être conçus, les causes, réellement premières et nécessaires.

Or ces causes, inhérentes à l'Être infini, sans quoi elles ne seraient ni premières ni nécessaires, sont précisément ce que nous avons appelé les propriétés divines. La science donc étant rentrée, — avec tout ce qu'un travail de quarante siècles a pu ajouter de secours à ceux que les hommes possédaient au commencement, — la science, disons-nous, étant rentrée dans les voies primitives de l'esprit humain, s'efforce de résoudre le problème que se proposaient les religions de la Nature exclues de la synthèse chrétienne; et une synthèse nouvelle tend à se former, laquelle, unissant le spiritualisme chrétien et le naturalisme scientifique, le Créateur et la Création, et les lois de l'un et de l'autre, complétera le dogme ancien et constituera, en ce sens, un dogme nouveau, dont le caractère sera la négation d'un ordre surnaturel, d'un ordre intermédiaire entre Dieu et son œuvre, et la détermination des propriétés de l'Être absolu, sans lesquelles les personnes déterminées elles-mêmes par le christianisme ne sont que des abstractions logiques dépourvues de réalité véritable.

Ainsi l'humanité, après avoir parcouru un cercle immense, se retrouvant à son point de départ, affirmera de-

rechef le dogme primordial, identique avec l'intelligence ; elle proclamera, au nom de ses progrès mêmes. le premier article du symbole répété d'âge en âge par le genre humain : « Je crois en Dieu, créateur du monde distinct de lui et uni à lui. » La foi, essentiellement et nécessairement invariable, n'aura point changé, mais elle sera devenue science, dans les limites où le permettent notre puissance et notre mode de conception.

CHAPITRE XIII

Suite du même sujet.

Au mouvement religieux dont nous venons d'esquisser le tableau correspond un mouvement social qui, engendré par lui, en reproduit, sous une autre forme, exactement les phases, et n'est que l'incarnation des doctrines dans les faits.

Reportons-nous à l'époque où, les derniers restes du monde romain ayant disparu, l'Europe presque tout entière, après les temps d'anarchie et de désordre qui suivirent la conquête, s'organisa de proche en proche suivant le système féodal, devenu, au moyen âge, l'expression du droit politique et civil, dérivé, comme nous l'avons dit, du droit de la force, et qui le consacrait. S'il avait régné seul et sans opposition, on aurait vu renaître bientôt les vices qui marquèrent la fin de l'empire, le matérialisme et ses conséquences, l'abjection des âmes, la corruption effrénée des mœurs, avec la barbarie de plus. Mais l'humanité ne rétrograde point. Le Christia-

nisme réagit contre la force aveugle et brutale, par le principe d'égalité, de liberté, de fraternité, qu'il avait introduit dans la conscience humaine, et aussi par la puissance propre de l'élément spirituel, supérieur à toute puissance physique, et sur lequel l'Église fondait son pouvoir de gouvernement. N'ayant toutefois qu'un dogme incomplet, et, à quelques égards, erroné, elle ne possédait point les conditions indispensables pour effectuer l'affranchissement définitif de l'humanité, la réalisation du droit évangélique. Elle fut même logiquement contrainte de prendre une direction tout autre, et de s'engager en des voies par lesquelles elle n'eût abouti qu'à substituer à un despotisme absolu un despotisme plus absolu, et seulement moins dégradant pour l'homme.

En effet, pendant que la raison abstraite développait le spiritualisme chrétien d'après l'idée reçue d'un ordre surnaturel, la société tendait à se constituer surnaturellement aussi sous l'autorité théocratique du Pouvoir spirituel institué divinement. On sait tout ce que fit, durant plusieurs siècles, la Papauté pour atteindre ce but. En attaquant le droit de la force, en essayant d'introniser, pour ainsi parler, à sa place le droit de l'intelligence, elle servait bien évidemment les intérêts du genre humain, et de plus, la foi de ces âges étant donnée, elle avait la logique pour elle. Cependant elle échoua, tous ses efforts vinrent se briser contre la puissance inéluctable de la Nature. Radicalement séparée d'elle, en antagonisme avec elle par le dogme sur lequel reposait son pouvoir, elle n'y pouvait soumettre pleinement la société qu'en la trans-

portant de l'ordre naturel dans un ordre surnaturel, c'est-à-dire chimérique, et cet ordre surnaturel n'eût-il été simplement que l'ordre effectif des réalités immatérielles, la société ayant, ainsi que l'homme, des conditions physiques d'existence, liée par ces conditions encore à la nature et dépendante de ses lois, aurait manqué, en se confondant avec l'Église et s'absorbant en elle, d'un principe essentiel de sa vie et du développement de sa vie.

Avertie par un sûr instinct, elle résista donc à l'action de la Papauté, et les princes, sous ce rapport, furent, sans le savoir, ses vrais représentants et les représentants du progrès. Aussi cherchèrent-ils leur point d'appui dans la science qui commençait à poindre, à germer en quelque façon, mais hors de l'Église, qui, n'en contenant point le dogme générateur, ne put ni la diriger ni la dominer. En vain assujettit-elle à son autorité et à son inquiète surveillance les Universités qui naissaient de toutes parts; elles devinrent bientôt presque partout des centres d'opposition contre elle, et une arme redoutable entre les mains des Princes.

Le protestantisme, sur ces entrefaites, vint, par une rupture éclatante, détacher d'elle une partie de l'Europe. Mais, d'un côté, conservant la croyance à un ordre surnaturel, il ne contribua point, d'une manière directe, à l'avancement de l'esprit humain; et, d'un autre côté, se résolvant dans l'individualisme pur, conséquemment dans le scepticisme quant au principe logique, et, quant à la pratique, dans la doctrine égoïste de l'*utile*, il ébranla les bases de la morale publique et favorisa l'extension du

despotisme des souverains, qui réunirent en eux les deux Puissances jusque-là séparées. Toutefois aussi, en provoquant les recherches de tout genre pour les besoins de la controverse, et en élargissant la sphère de la liberté de la raison, le protestantisme hâta le développement de la science, et concourut ainsi à la révolution qu'elle devait opérer. Chaque jour elle s'annonça par des signes plus certains, chaque jour le Pouvoir spirituel, dépouillé de son prestige, déclinait, et, vaincu enfin, il tomba dans un état de subordination de plus en plus profonde, dans un véritable vasselage à l'égard du Pouvoir temporel. Déjà même, au temps de Charles-Quint, il n'était guère qu'une ombre révérée encore extérieurement, mais dépourvue de puissance réelle.

Cependant le pouvoir des Princes, qui s'était rattaché au droit impérial, au droit antique, au droit de la force, n'avait aucune base de justice, aucun principe moral. De là ce système de politique qui régla les relations des États entre eux et des souverains avec leurs sujets, politique fondée sur l'intérêt seul, et que, après l'envahissement des doctrines sensualistes et matérialistes, on ne craignit plus d'avouer hautement. Aux lois spirituelles de la vie on substitua un équilibre de forces.

Dès lors, comme il existait deux ordres de vérités réciproquement indépendantes et que même on supposait pouvoir être contradictoires entre elles, il exista deux droits réciproquement indépendants et que l'on supposait aussi pouvoir être contradictoires entre eux. Le dualisme dont nous avons précédemment parlé s'étendait à tout l'homme, à toute la société; rien n'y échappait.

Toutefois, le Christianisme, en ce qu'il a d'éternellement vrai, loin de s'affaiblir, se développait incessamment dans la raison et la conscience humaine, et à mesure que la science, qui opère l'union du nécessaire, de l'absolu et des réalités contingentes, se développait elle-même, il tendait de plus en plus à modifier les faits sociaux.

L'égalité, la fraternité, la liberté évangéliques, rappelées sans cesse par l'enseignement, passaient peu à peu dans les mœurs, s'infiltraient, quoique lentement, dans les institutions. La féodalité se dissout; les grands vassaux, toujours menaçants pour la royauté que plusieurs fois ils ont mise en péril, sont abattus; ils entraînent les autres dans leur chute; puis l'édifice entier croule. Il ne reste plus qu'une noblesse encore investie de privilèges, mais privée de puissance politique. Le même mouvement emporte les Communes, que nous avons vues se constituer au Moyen âge sur un principe aristocratique pareil à celui qui présidait à la cité antique.

Pendant ce temps-là, le peuple, soustrait en partie à l'oppression de ses maîtres, a acquis des droits, et premièrement les droits personnels. La loi l'a mis en pleine possession de ceux qui dérivent du mariage et de la paternité. A peu de restrictions près, son travail appartient à lui seul, et, par le travail, un nombre chaque jour plus grand parvient à se créer une propriété, complément de la liberté et sa garantie première.

Après une lutte de dix-huit cents ans contre le droit de la force, le droit chrétien fondé sur l'unité de nature

triomphe définitivement. La royauté avait de proche en proche absorbé les pouvoirs qui, à différents degrés, pesaient sur le peuple, et par là elle avait servi la cause de l'humanité, quoiqu'à son insu, car elle croyait n'avoir combattu que pour elle-même. Réduits à leur plus simple expression, maintenant les deux droits sont en présence, le droit du peuple ou le droit de tous, le droit de la royauté ou le droit d'un seul. Un dernier combat décidera lequel doit prévaloir. La royauté succombe, et ne pouvait pas ne point succomber. C'était le monde ancien qui achevait de se retirer devant le monde nouveau, dont le christianisme avait préparé la naissance.

Et voyez quel espace a été parcouru. A l'origine de ce grand mouvement, le peuple était esclave : le voilà souverain. Il y aura bien sans doute encore des résistances, mais toujours plus faibles, comme les vagues qui s'abaissent peu à peu après la tempête. L'affranchissement complet, universel, est proclamé. Plus de distinction de famille ni de race, plus de classes, plus de privilèges politiques ou civils ; ni maîtres, ni serfs, mais des frères unis par les mêmes devoirs. L'égalité, la liberté, tel est le droit reconnu, le droit qui devra régner désormais.

Mais ce droit, abstraitement admis, n'existe encore que dans l'esprit, dans la conscience ; il manque d'un corps, pour ainsi parler. Qui le lui donnera ? qui le réalisera dans ses conditions extérieures ? qui l'organisera ? le Christianisme ne le peut ; deux obstacles l'en empêchent. Séparé de la Nature, en dehors d'elle, en antagonisme avec elle, il n'a aucune puissance sur elle. Et cet obstacle

fût-il écarté, il en resterait un second non moins grand. Dans sa conception du souverain Être, s'attachant à la seule personnalité, le Christianisme a posé un dogme vrai, mais incomplet sous deux rapports : en ce qu'il ne détermine point la notion fondamentale des personnes, ou la notion des propriétés qui forment le lien de Dieu et de la création ; en ce qu'il ne détermine pas davantage le principe du fini, tel que nécessairement il existe dans l'Être infini ; d'où il suit, d'une part, que, relégué dans les régions de l'absolu, hors du monde des phénomènes contingents et relatifs, il manque de la vertu plastique qui réalise, selon leurs lois propres, les existences au sein de ce monde ; et, d'une autre part, qu'il ne contient pas le dogme générateur et régulateur de la science, ce qui explique clairement pourquoi elle s'est développée hors de lui, sans qu'il ait eu, ni pu avoir aucune action sur elle.

La science seule ne saurait non plus réaliser le droit reconnu, l'égalité, la liberté, car ce droit ne dérive pas d'elle ; elle n'en a pas en soi le principe générateur, ni celui du devoir : tout au contraire, la Nature, où tout est relatif et dépend de causes nécessitantes, c'est l'inégalité, la fatalité.

Le devoir, le droit ont leur racine dans les lois spirituelles des êtres. Aussi, quand la science a prévalu, quand, par une réaction contre le spiritualisme chrétien, on n'a plus admis d'autres lois que celles qui président aux phénomènes physiques fatalement enchaînés les uns aux autres, ou les lois propres de la Nature, le droit et le devoir, impossibles à comprendre, ont été explicitement

niés, ou remplacés de fait par les théories matérialistes de l'*utile*, qui ont enfanté avec la fureur des jouissances sensuelles, l'égoïsme pratique, lequel, en ce moment plus que jamais, tend à dissoudre la société, et la livre de nouveau, mais passagèrement, au droit aveugle de la force, qu'avaient engendré les antiques religions de la Nature.

Donc, impuissance absolue de sortir des contradictions de l'état présent, de réaliser le droit et le devoir, de les incarner dans l'organisme social, jusqu'à ce que le dogme religieux s'étant complété en se développant comprenne tout ensemble le principe moral et le principe scientifique, inséparables désormais. Ramené dans l'ordre naturel, le Christianisme donnera les lois de la vie spirituelle; ramenée dans l'ordre spirituel, la science donnera les lois de la vie physique, les lois de l'organisation, lesquelles forment avec les premières la législation complète de l'humanité. Aussi longtemps que la science se renfermera exclusivement dans la sphère des purs phénomènes, elle sera destructive du droit; aussi longtemps que le droit ne descendra pas dans cette sphère, il demeurera stérile. Le revêtir d'un corps, tel est le but de la science spéciale appelée économie politique, laquelle n'est que l'application de toutes les autres à la solution des problèmes sociaux, en ce qui touche leurs conditions matérielles.

Définitivement, donc, le problème général, le problème d'où dépend l'avenir du genre humain, se résout, comme on le voit, dans la nécessité d'une conception qui embrassant et unissant les deux termes unis déjà dans

l'affirmation constitutive de l'intelligence ou le premier article du symbole primordial, Dieu et l'Univers, le Créateur et la Création, enveloppe dans une même synthèse universelle, indivisible, les idées nécessaires et les phénomènes contingents, les lois absolues des essences et les lois secondaires de leurs progressives manifestations. Et visiblement on approche du temps où s'effectuera cette indispensable et magnifique synthèse. Les progrès de l'égoïsme et ses funestes conséquences ramènent de tous les points, même les plus éloignés, au principe chrétien du devoir. Le Christianisme théologique, sans influence sur la société, isolé dans l'ordre surnaturel dont son dogme incomplet l'a forcé de supposer l'existence, sent que quelque chose lui manque, qu'il existe un grand vide au dedans de lui. La science, après avoir rassemblé des faits, observé, expérimenté, se perd dans ses domaines obscurs et confus, en proie comme la société à une sorte d'individualisme qui finirait par lui ôter tout caractère de science véritable. Elle tend à l'unité par la recherche des causes, et après avoir remonté la série entière des phénomènes que perçoivent les sens, elle commence à comprendre que les vraies causes sont immatérielles, ce qui la conduira, par la nécessité de s'élever, jusqu'aux causes premières et nécessaires sans lesquelles aucune cause ne peut être conçue, à déterminer ces causes mêmes, qui ne sont autres que les propriétés divines, c'est-à-dire à compléter le dogme ou la science de Dieu.

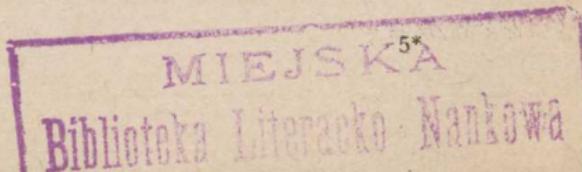
CHAPITRE XIV

Loi du progrès. État actuel du peuple.

L'histoire entière de l'homme, en ce qui intéresse fondamentalement ses destinées terrestres, se résume dans ce que nous venons de dire. On y voit la société naître partout, et se développer selon les mêmes lois invariables. Elle n'est jamais que la forme extérieure, l'expression du dogme reçu ou de la conception que l'on s'est faite du double objet de la foi primitive, Dieu et la Création. Tout sort de cette conception mère, par une nécessité logique invincible, et le développement même de l'humanité.

Mais il faut bien comprendre que l'homme, uni à Dieu par ce qui fait de lui un être intelligent et moral, uni à la Nature par les conditions corporelles de son existence, dépend de deux ordres de lois, qui, opposées à plusieurs égards, doivent néanmoins concourir à un même but, converger vers une même unité, car l'homme est un, et tout gravite vers l'Être infini, principe et fin de toutes choses.

Ce mouvement par lequel la Création, manifestation extérieure de Dieu, sa reproduction, telle qu'elle est possible au sein du temps et de l'espace, se rapproche éternellement de lui, constitue le progrès, première loi des êtres, identique avec celle de leur existence. Mais tous n'ont pas en eux-mêmes le germe d'un progrès indéfini, et parmi ceux connus de nous, c'est le privilège exclusif de l'homme.



Or, en tant qu'être physique, l'homme rencontrerait à son progrès les mêmes obstacles qui arrêtent celui des êtres inférieurs, des êtres purement organiques, renfermés dans une sphère fatalement limitée. S'il s'élève au-dessus d'eux sous ce rapport, il le doit à l'intelligence qui fait de lui un être personnel. La personnalité est le caractère qui le distingue d'eux. Or la personnalité, c'est la liberté. Tout être personnel est essentiellement libre; tout être impersonnel est à jamais esclave de la nécessité. Le progrès qui, pour l'homme, a sa racine dans la personnalité, est donc le progrès de la personnalité même ou de la liberté; et, en effet, la loi du progrès, déduite de l'histoire, peut être ainsi exprimée et définie: *L'évolution du genre humain dans la liberté, par le développement simultané de l'intelligence et de l'amour*¹.

Le développement de l'intelligence a, quant à l'objet connu d'elle, deux branches correspondantes l'une à l'organisme, l'autre à l'être spirituel: la science et le droit.

La science affranchit l'homme de l'esclavage de la Nature; le droit l'affranchit de l'esclavage de l'homme.

Ces deux ordres de développement sont loin de se produire toujours ensemble, au même degré surtout. Au contraire, ils alternent d'ordinaire par une sorte d'oscillation, qui fait que chacun d'eux prévaut tour à tour, quant à l'influence qu'il exerce sur la société.

1. Ce que nous nous bornons à indiquer ici sera traité avec plus d'étendue dans la troisième partie de *l'Esquisse d'une Philosophie*.

Si la science prévaut, l'homme acquiert sans doute une puissance plus grande sur la Nature; mais, en vertu des causes exposées précédemment, cette puissance devient oppressive pour l'homme; le droit est étouffé sous la domination de la force égoïste. C'est ce que nous voyons présentement.

Si c'est le droit qui prévaut, se développe seul, absolu par son essence, il ne peut parvenir à se réaliser, à s'unir aux faits contingents, relatifs, et dépendants dès lors des lois de la Nature, dont l'étude est l'objet de la science. On en a un exemple frappant dans les vains efforts des premiers chrétiens pour transporter de l'ordre des idées dans l'ordre pratique le droit tel qu'ils le concevaient, le droit tel qu'aujourd'hui nous le concevons encore, et plus nettement.

Il faut donc que le droit et la science se pénètrent en quelque façon, que le droit introduise dans la science l'élément spirituel de la liberté, de la personnalité, ou la rattache à Dieu en la rattachant à ce par quoi l'homme est semblable à Dieu; et que la science réalise le droit, en réalisant les conditions contingentes et relatives, les conditions matérielles de son existence extérieure et sociale, en un mot qu'elle le revête d'un corps.

Mais le développement de la science et celui du droit, d'où résulte le développement complet de l'intelligence, ne forment qu'une des conditions du progrès. Il en a une seconde également nécessaire, le développement de l'amour: car c'est l'amour qui, subordonnant le droit, lequel est la liberté absolue de chacun, au devoir, qui est la reconnaissance de la liberté de tous et le lien qui unit

chacun à tous, rend possible, dans la sphère morale, la réalisation du droit même: de sorte que là où la puissance du devoir, c'est-à-dire l'amour, s'affaiblit, la liberté de tous et de chacun diminue proportionnellement, les nécessités de l'existence ramenant aussitôt la force pure, pour maintenir au moins quelque ordre matériel dans la société.

Que si maintenant nous recherchons quel est l'état actuel du peuple, ce qui frappe d'abord, comme nous l'avons déjà remarqué, c'est le changement survenu dans le droit, c'est le progrès de la raison publique, qui, relevant peu à peu ce peuple abaissé au-dessous même de la brute, l'a, d'esclave qu'il était, proclamé souverain.

Mais cette souveraineté abstraite n'est encore cependant qu'une fiction. De fait, le peuple continue de gémir dans un servage réel ¹. L'égalité, la liberté, ne sont que de vains mots. On ne nie spéculativement ni la vérité qu'ils expriment, ni la nature obligatoire de cette vérité-loi. Elle n'a toutefois qu'une bien faible action sur la société toujours soumise au droit de la force, toujours constituée uniquement en vue des intérêts de quelques-uns. La science y prend un accroissement merveilleusement rapide; chaque jour elle remporte sur la Nature des victoires nouvelles; mais, au lieu de tourner au bénéfice de l'humanité, ces victoires n'ont guère pour effet que d'aggraver ses maux, parce que le principe du juste, qui les rendrait profitables à tous, n'existe ni dans

1. Voyez à ce sujet l'ouvrage intitulé : *Esclavage moderne*.

les institutions, ni dans les lois, ni dans les mœurs viciées par l'égoïsme. Entre le droit reconnu et l'ordre pratique, effectif, il y a un abîme.

Et c'est que le droit, séparé de Dieu et de toute conception de Dieu, manque et de fondement logique, car il n'en a aucun dans les pures lois de la Nature, et de l'efficace intime et puissante que lui prête l'autorité de son origine et le caractère de dogme. C'est, en même temps, que, par son essence, se résolvant dans l'individualisme, il oppose à sa propre réalisation dans la société un invincible obstacle, tant qu'il ne se joint pas au devoir profondément empreint dans la conscience, et ne s'y subordonne pas. Le devoir, en effet, par le dévouement réciproque, par le volontaire sacrifice de soi, par l'amour enfin, unit ce que le droit divise, opère la fusion des individus en leur imprimant une tendance commune, les ordonne entre eux et dans le tout. Or, la raison du devoir ne se trouve pas plus que celle du droit dans les lois de la Nature isolées de celles de Dieu. Les lois de la Nature ne conduisent qu'à cette exécration maxime: *Chacun chez soi, chacun pour soi*, maxime qui résume en deux mots la morale de l'*utile* de la force. Donc, sans une foi explicite en Dieu et aux lois de Dieu conçues par l'esprit, sans un dogme qui oblige la volonté et la détermine librement, en d'autres termes, sans religion, nul devoir possible; l'idée même en est contradictoire. Or, que reste-t-il de religion, de foi dans la société présente? Qu'on ne s'étonne donc point de la voir, au sein des misères dont elle aspire à secouer le fardeau, se consumer en efforts stériles.

Le problème qu'elle cherche à résoudre, et qui renferme l'avenir du peuple, n'est que le problème perpétuel de l'humanité, savoir, la réalisation de la liberté fondée sur l'égalité de nature.

Après une résistance aussi vive qu'opiniâtre, le droit ainsi conçu a cessé d'être contesté parmi nous. L'égalité et la liberté sont écrites dans les lois; mais les lois, nous le répétons, ne sont qu'une vaine formule sur presque tous les points en opposition avec les faits. On déclare le peuple libre, et il végète, asservi et souffrant, sous la dure dépendance des hommes et des choses; des hommes, par la concentration du pouvoir dans les mains de quelques privilégiés; des choses, par la concentration de la richesse dans les mêmes mains; de sorte qu'obligé d'obtenir du possesseur de la richesse et du pouvoir ce qui est nécessaire au soutien de sa vie misérable, la faim le repousse dans le servage. Pour achever de s'affranchir, que lui manque-t-il donc? Ce qui manquait aux plébéiens des premiers temps de Rome, lorsqu'ils eurent conquis les droits personnels, la propriété sans laquelle nulle liberté, et la participation réelle au pouvoir, seule garantie de la propriété et conséquemment de la liberté.

Ainsi la solution du problème général précédemment posé, a plusieurs conditions nécessaires: l'établissement d'une base dogmatique du droit, qui, en le rattachant à Dieu, lui imprime le haut caractère d'une loi éternelle et absolue; l'union du droit avec le devoir établi sur une base semblable, et devenu, par la foi, par son empire sur la conscience, le régulateur et le moteur efficace des actes; la détermination des moyens par lesquels le droit peut être

matériellement organisé dans la société, ou le concours de la science économique et politique pour constituer selon le droit la propriété et la garantie de la propriété.

Avant d'exposer nos idées à ce sujet, nous allons discuter sommairement celles qui se sont produites jusqu'ici, et que l'opinion universelle semble également repousser, ce qui déjà établit contre elles un préjugé puissant. Voyons si l'examen le justifie.

CHAPITRE XV.

Des moyens proposés pour résoudre le problème de l'avenir du peuple.

Quelque divers que soient les systèmes nés du besoin d'un ordre social moins imparfait que l'ordre actuel, ils ont néanmoins un caractère commun, qui est de briser la tradition humaine, d'être non-seulement en dehors de la loi historique du progrès, mais en opposition directe avec elle; de sorte que, pour qu'ils fussent vrais, il faudrait que les lois de l'homme, et conséquemment les lois de la Création eussent changé.

L'histoire, en effet, nous montre l'humanité se développant à mesure que le dogme se développe, ou à mesure qu'elle avance dans la conception de Dieu et de l'Univers distinct de lui et uni à lui; de manière qu'à chacune des phases de ce développement dogmatique correspond une notion du droit et du devoir sur laquelle se modèle la société, qui n'en est que l'expression, la réalisation extérieure.

MIĘSKA
Biblioteka Literacko Naukowa
im. Juliusza Słowackiego
w TARNOWIE.

Or, loin de continuer ce mouvement, qui a son point de départ et sa raison unique dans le dogme primordial où sont renfermées toutes les conditions, toutes les lois de l'existence, les systèmes que nous avons à examiner s'en séparent complètement dès l'origine: d'où vient que, dès l'origine aussi, et sans parler, quant à présent, des vices particuliers de chacun d'eux, ils sont tous également frappés d'impuissance.

Les uns ¹ nient Dieu, et avec Dieu tout droit, tout devoir, toute loi morale possible, et vont se perdre logiquement dans le fatalisme de la Nature, dans les ténèbres Cimmériennes de faits qui ne peuvent être conçus ni comme nécessaires, puisqu'ils changent et varient continuellement, ni comme contingents, puisqu'on rejette toute cause en dehors d'eux. Qu'est-ce que l'homme dans ce système? Un je ne sais quoi indéfinissable, un fantôme d'être sans liberté, sans responsabilité, un rouage aveugle d'une machine aveugle.

D'autres ², au contraire, admettent Dieu et nient la Création, qui n'a pour eux qu'une simple existence idéale, et conséquemment ils nient aussi et le droit qui n'aurait aucune application possible, qui ne serait, comme la création même, qu'une chimère, une illusion vaine, et le devoir, qui n'offre aucun sens, puisqu'il n'existe qu'un être éternellement concentré en soi, éternellement seul. C'est encore, sous une autre forme, le fatalisme pur, un fatalisme abstrait, substitué au fatalisme physique des matérialistes, dans lequel il tend à retomber.

1. Owenistes.

2. Saint-Simoniens.

D'autres¹, sans s'expliquer directement ni sur Dieu, ni sur la Création, ni sur leurs rapports réciproques, identifient le droit avec les penchants de l'homme, quels qu'ils soient, les déclarant tous légitimes au même titre, et niant ainsi toute distinction fondamentale du bien et du mal, par conséquent tout devoir: doctrine qui se résout dans le naturalisme et l'individualisme absolu, et qui, sous ce rapport, rentre dans celle des benthamistes, et, en général, des matérialistes, lesquels n'admettent d'autre principe et d'autre règle des actes que l'*utile*, ni d'autre morale que l'intérêt.

D'autres enfin ne se préoccupent d'aucune idée première, d'aucune conception des causes primordiales et nécessaires, plongés uniquement dans les faits qu'ils ne relient à aucune loi, prenant leurs pensées du moment pour la règle absolue des choses, n'établissant aucune doctrine, n'en rejetant aucune non plus en vertu d'un principe contraire, et se plaçant ainsi, en dehors de toute croyance, en dehors du droit, en dehors du devoir, en dehors de l'humanité, non dans la négation, non dans le doute, mais dans le vide intellectuel et moral.

Tous ces systèmes manquent donc des deux premières conditions qu'implique la solution du problème de l'avenir. Au lieu d'établir sur des fondements fermes le droit et le devoir, ils les renversent. Point de base dogmatique par laquelle, se rattachant à Dieu, ils revêtent le haut caractère d'une loi éternelle et absolue.

Il n'existerait même, pour ceux qui professent ces systèmes si étrangement désordonnés, aucun problème

1. Fouriéristes.

à résoudre, s'ils étaient, s'ils pouvaient être conséquents dans leurs propres idées. Mais, dominés à leur insu par le principe traditionnel qui domine la société elle-même, et pressés comme elle de l'instinctif besoin de le réaliser, ils se proposent en effet pour but la réalisation de l'égalité, c'est-à-dire d'un droit qui n'a aucune raison possible dans leurs théories: et, chose remarquable, en empruntant au Christianisme l'idée abstraite et absolue d'égalité, telle qu'elle sort de son dogme purement spirituel, ils demandent à la Nature seule les moyens d'opérer cette réalisation, ce qui les jette en un chaos de contradictions sans cesse renaissantes.

Les énumérer toutes serait une tâche presque infinie. Nous nous bornerons à indiquer les principales, sous le double point de vue de l'idée en elle-même et des moyens de l'incarner dans les faits sociaux.

D'abord, l'égalité, en un sens absolu, n'est qu'un simple concept, la base abstraite du droit, le terme idéal d'une tendance et la règle de sa direction, terme en dehors du monde réel, comme l'archétype, l'exemplaire éternel de l'homme. L'égalité réside dans la nature essentiellement une, à laquelle tous participent et qui les fait radicalement ce qu'ils sont. Mais elle n'a pas en tous le même degré de développement: indéfini en soi, ce développement a dans chacun une mesure différente. La nature commune offre donc une inégalité nécessaire dans ses réalisations individuelles; et ce n'est même que par cette inégalité, inévitable résultat des relations diverses, que les individus divers soutiennent avec le monde extérieur, de la place qu'ils occupent dans le

temps et l'espace; c'est, disons-nous, par cette inégalité, uniquement par elle, que la nature humaine essentielle, manifestée, développée sous toutes ses faces, peut atteindre sa fin.

Ainsi, premièrement, ceux qui aspirent à réaliser l'égalité, dans le sens absolu du droit chrétien, donnent à leurs efforts un but chimérique, en contradiction avec la Nature et ses lois; et, en second lieu, en cherchant dans la Nature seule et dans ses lois les moyens de réaliser l'égalité telle qu'ils la conçoivent, et conséquemment la liberté qui en est l'expression, la forme, ils tombent, par une contradiction nouvelle, dans le droit de la force, qui est le droit propre de la Nature, droit exclusif de la liberté, par conséquent de l'égalité, exclusif encore du devoir, sans lequel la liberté même, supposé qu'elle pût exister, se réduisant à l'individualisme pur, serait destructive de toute société.

L'esprit se confond et se perd dans ces contradictions qui s'engendrent sans fin l'une l'autre, et nous ne sommes pas au bout.

Il ne faut déjà plus parler des conditions de la vie dans l'ordre intellectuel et moral, des lois suprêmes qui règlent le développement de l'humanité, lequel, dans sa cause immédiate, n'est que la conception progressive de ces lois. Descendons aux faits matériels, et oublions un moment tout le reste. Ce qu'il s'agit de réaliser, c'est la liberté, puisqu'on ne peut concevoir des êtres égaux en d'autres rapports que ceux d'une liberté réciproque, et que l'égalité, identique avec l'unité de

nature, sur laquelle dès lors on ne peut rien, n'est que le fait primitif d'où émane le droit.

Or, ainsi que nous l'avons montré, la liberté dépend de deux conditions inséparablement liées: la propriété et la participation au gouvernement, au pouvoir de législation et à l'administration des affaires communes.

La plupart des systèmes que nous examinons rejettent expressément cette dernière condition. Ils organisent le droit hiérarchiquement, le subordonnent dès lors à un principe antérieur d'inégalité, ou bien, absorbant le droit réel, effectif, de chacun dans le droit abstrait de tous, ils incarnent celui-ci dans une puissance dictatoriale absolue, qui ne serait qu'une absolue tyrannie. Tous, sans exception, ont des tendances pareilles, parce que le devoir n'ayant point de raison dans les principes qui leur servent de base, ils excluent, implicitement au moins, tout autre droit que le droit de la force, de quelque manière que cette conséquence inévitable soit voilée. Aussi, très peu soucieux de la question politique, les sectateurs de ces systèmes tournent-ils leurs efforts, exclusivement presque, vers la solution de ce qu'ils appellent la question sociale, c'est-à-dire la question de la propriété; et certes nous ne les blâmons pas de s'en préoccuper, car, dans son ordre, il n'en est point de plus importante.

Avant de discuter leurs idées à ce sujet, rappelons, en le développant un peu, ce que déjà nous avons dit de la propriété elle-même.

Point d'existence possible sans la possession de certaines choses indispensables à l'entretien de la vie phy-

sique, possession identique avec celle du corps même, qui ne subsiste qu'en s'assimilant, se rendant propres ces choses extérieures à lui. L'homme en cela ne diffère aucunement des autres êtres organiques; il est comme eux assujetti à la même loi universelle.

De plus, le besoin de ces choses étant permanent, et ces choses elles-mêmes n'étant pas toujours à la portée de ceux qui ne s'en peuvent passer, il devient, en ce cas, nécessaire d'étendre la possession au delà des limites où la restreindraient les simples nécessités du moment: en d'autres termes, la même raison qui fait que la possession est indispensable exige souvent l'accumulation des choses possédées.

La perpétuité des espèces peut exiger encore que la possession accumulée se transmette, et c'est aussi ce qui se voit chez plusieurs espèces d'animaux. Il est clair, en outre, que la possession n'est utile et n'atteint son but, qui est la conservation des êtres, que par l'appropriation des choses possédées aux individus, et toute vraie possession est individuelle.

Ainsi, loi de possession, loi d'accumulation, loi de transmission, loi d'appropriation, ce sont là des lois naturelles, communes à tous les êtres organiques vivants. Ce qu'elles offrent de variable selon les espèces tient aux diverses modifications qu'éprouvent, en chacune d'elles, les lois générales de la vie. L'abeille et d'autres insectes accumulent, ainsi que beaucoup de rongeurs, sans quoi ils ne pourraient subsister. La transmission s'établit d'elle-même chez les animaux qui vivent en famille. Il se fait, parmi quelques-uns de ceux qui se réu-

nissent en troupe, une véritable appropriation du sol. Les ruminants, à l'état sauvage, ont leurs possessions qu'ils ne permettent pas à d'autres tribus d'envahir. Quoique solitaires, les oiseaux chasseurs s'attribuent également un territoire déterminé dont leurs besoins règlent l'étendue, et ils ne souffrent point qu'on l'usurpe. Nulle créature qui ne possède une demeure, un gîte, et, sur le rocher nu où il vient réchauffer ses membres engourdis, le phoque a sa place au soleil, qu'aucun autre ne lui conteste.

Nulle différence encore, à l'égard de ces lois, entre l'homme et les animaux; mais montez de l'être physique à l'être intelligent, et il en va naître une immense. Le droit s'unit au fait, la nécessité devient la justice; la possession, la propriété. Mais on ne doit pas s'imaginer que les lois de la propriété, les lois que détermine le droit, que consacre l'idée de justice, détruisent les lois de la possession ou les lois de la Nature, lois immuables, parce qu'elles ne sont que les conditions mêmes de l'existence des êtres dans l'ordre des réalités finies. Le droit, c'est la raison même de ces lois conçues par l'esprit dans leur essence éternelle et divine, le fondement de l'obligation d'y conformer les actes libres. Et comme es conditions de l'existence impliquent à la fois celles de la conservation des individus considérés isolément, et celles de la conservation du tout dont ils font partie; que la propriété se résout dans la possession, qui se résout elle-même dans l'individualité, le droit aussi implique le devoir essentiellement relatif à tout, et il implique encore la science ou la connaissance des lois

propres de la Création; car, absolu en soi, si la science ne déterminait pas les conditions, pour ainsi parler, organiques de son incarnation dans le monde extérieur des faits contingents, sa réalisation serait impossible.

De ce qui précède, il résulte que la propriété ou la possession jointe au droit, conçue sous la notion de droit dépend des mêmes lois fondamentales que la simple possession, laquelle est une condition strictement rigoureuse de l'existence de tous les êtres doués de vie; et que, dès lors, la propriété est:

Premièrement, appropriable; et, en effet, l'appropriation n'est que l'attribution de la propriété même. Or, sans attribution, que serait-elle? un pur non-sens. Se figure-t-on une propriété et point de propriétaire? un objet, une chose qui tout ensemble appartienne à quelqu'un, sans quoi elle ne serait pas propriété, et n'appartienne à personne, sans quoi elle serait appropriée? Qui ne voit que l'appropriation, dont on a nié de notre temps la légitimité, représente, dans le développement social, l'individualisation progressive de possessions, à raison de l'individualisation progressive des personnes, ou la croissance de la liberté?

Secondement, accumulable; autrement elle n'atteindrait pas son but, qui est la conservation des êtres, ou ne l'atteindrait qu'imparfaitement.

Troisièmement, permanente; car sa nécessité l'est; elle l'est pour l'individu tandis qu'il subsiste; elle l'est indéfiniment pour la famille dont la durée est indéfinie, et l'on a vu¹ que la famille est une des conditions

1. Chapitre IV.

indispensables de l'existence de l'individu et de celle du genre humain même dont elle assure la perpétuité.

Quatrièmement, transmissible, puisqu'elle est permanente dans ses rapports avec la famille, et aussi pour qu'elle puisse varier dans son appropriation selon les besoins variables auxquels il doit être satisfait conformément au droit et au devoir, c'est-à-dire aux droits de la justice et de l'amour fraternel.

Le besoin, en effet, règle généralement la possession chez les animaux: elle devrait être également réglée pour l'homme par ses propres besoins et par ceux d'autrui. Mais l'homme libre viole la loi à laquelle l'animal obéit fatalement. De là les abus de la propriété; et c'est pourquoi il est nécessaire qu'en respectant le droit individuel, la société le contienne dans ses vraies limites, afin qu'il demeure droit, ou ne se détruise pas lui-même par son opposition aux lois mêmes qui en sont le fondement.

Mais, loin de maintenir l'exacte observation du droit, la société, à raison des causes expliquées dans le cours de cet ouvrage, en a, au contraire, toujours consacré la violation à quelque degré, non par la volonté expresse de le violer, mais par une suite inévitable de l'ignorance partielle du droit même. Contrainte, pour ainsi parler, de suivre le dogme dans les phases successives de son évolution, l'humanité a dû passer par tous les états intermédiaires entre le droit absolu de la force, sous l'empire duquel l'homme, dépouillé de sa personnalité, était propriété de l'homme, et le droit également absolu fondé sur l'unité de nature, d'après lequel ce même

homme, rentrant en pleine possession de lui-même, acquiert tout ensemble et la liberté et la propriété, condition essentielle de la liberté.

Mais cet affranchissement, fruit du développement successif du dogme, ne s'opère non plus que graduellement, et il s'en faut de beaucoup qu'on en ait atteint le terme, même chez les peuples les plus avancés. Ainsi, parmi eux, après l'esclavage est venu le prolétariat, et c'est l'extinction du prolétariat qu'il s'agit maintenant d'effectuer; en d'autres termes, c'est le droit chrétien d'égalité et de liberté, que, par une invincible impulsion de la raison et de la conscience, on tend, de nos jours, à réaliser pour tous les hommes sans exception.

Le prolétariat diffère de l'esclavage en ce que le prolétaire, libre de droit, est une vraie personne, indépendante de toute autre sous ce rapport abstrait: il se confond avec l'esclavage, en ce que la condition matérielle de la liberté ou la propriété manque presque également au prolétaire et à l'esclave.

Déterminer les moyens par lesquels le prolétaire pourra parvenir à se créer la propriété qui lui manque et à compléter de la sorte son affranchissement, tel est donc finalement, dans l'ordre extérieur, le problème à résoudre; et ce n'est pas seulement la raison pure avec sa logique rigoureuse, c'est l'histoire tout entière qui le pose ainsi, comme nous l'avons montré.

Comprend-on que quelques-uns aient cru sérieusement le résoudre, en proposant l'abolition absolue de la propriété? Ce n'est pas là, certes, un des phénomènes les moins extraordinaires de notre siècle.

Mais, sans demander nettement, formellement l'abolition de la propriété, on peut également la détruire en repoussant l'appropriation, qui de fait en est inséparable. Et ceci nous conduit à examiner les deux systèmes connus sous le nom de communisme et de socialisme.

Le premier se résout dans le second, par la nécessité d'organiser la communauté même, de diriger les travaux de chacun et de tous de manière qu'ils soient en harmonie avec les besoins, de les coordonner à un plan général, et d'en distribuer les produits d'après une règle convenue; ce qui implique une hiérarchie de fonctions et conséquemment de fonctionnaires. Le socialisme, d'une autre part, se résout dans le communisme, puisque chacun individuellement n'a droit qu'à ce que la société lui attribue. Elle l'emploie selon sa capacité, et le rétribue selon ses œuvres, dont elle seule est juge.

Il est clair d'abord que, dans ces deux systèmes tellement connexes qu'ils n'en font qu'un, la propriété n'existe que de nom; elle se réduit, quant à l'individu, ravalé dès lors au niveau de l'animal, à la simple possession, et encore à une possession non transmissible, non accumulable, et par conséquent hors de la nature et de ses lois, à moins que l'on ne descende au-dessous des animaux mêmes.

Passons toutefois; souvenons-nous seulement que la propriété étant la condition nécessaire de la liberté, le problème à résoudre, le problème de l'affranchissement réel et complet du prolétaire, consiste dans la détermination des moyens par lesquels il pourra parvenir à se créer une propriété.

Pour que la liberté soit individuelle, et la liberté est individuelle, ou elle n'est pas, il faut donc que la propriété, selon son essence, soit individuelle aussi. Or, la propriété individuelle peut rencontrer deux obstacles divers: sa formation peut être empêchée soit par l'extension abusive de la propriété individuelle elle-même, qui, en concentrant aux mains de quelques-uns la matière de la propriété, ne laisse plus rien qui puisse être la propriété des autres; soit par l'extrême degré de cet abus même, qui concentre dans les mains de l'État la propriété tout entière.

Or, c'est précisément là ce que font le communisme et le socialisme. La concentration absolue de la propriété entre les mains de l'État est le moyen qu'ils proposent pour abolir le prolétariat et affranchir le prolétaire; de sorte que, réduits à leurs termes les plus généraux, le problème à résoudre et la solution qu'en donnent ces deux systèmes peuvent être exprimés ainsi:

Problème: Trouver une organisation où tout le monde soit propriétaire.

Solution: Établir une organisation où nul ne soit propriétaire.

Ou bien:

Problème: Réaliser les conditions de la liberté universelle.

Solution: Constituer la base d'un esclavage universel.

Mais passons encore.

Voilà l'État seul propriétaire. Mais qu'est-ce que l'État? Un être d'abstraction, à moins que par l'État on

n'entende les chefs de l'État, et bien évidemment ce seront ceux-ci qui auront de fait la disposition de la propriété commune, la disposition non-seulement des choses, mais aussi des personnes, pour que la production nécessaire soit assurée. Or, soit qu'établis à la manière des antiques sacerdoce, ils ne relèvent que d'eux-mêmes, soit qu'on les suppose élus, toujours est-il qu'aussi longtemps qu'ils posséderont le pouvoir, ils seront à l'égard des gouvernés dans la position du maître ancien, ou du colon de nos jours à l'égard de ceux qui, placés sous son commandement, dépendent de lui quant à leur travail et à la rétribution de leur travail, font ce qu'on leur ordonne, reçoivent ce qu'on leur alloue, sans débat aucun, avec une passive et muette soumission. Or, qu'est-ce que cela, sinon l'esclavage? Donc toujours l'esclavage. On y retombe à chaque pas; il est le système tout entier.

Notez bien que nous le prenons, sans contester, tel qu'on nous le présente, admettant que l'institution marchera régulièrement comme on l'a conçue. Mais, de bonne foi, croit-on que des êtres humains, en possession d'un pareil pouvoir, d'un pouvoir qui leur livre tout, personnes et choses, n'en useront que suivant la justice, s'oubliant eux-mêmes, pour ne songer qu'au bien de tous? que, plus puissants qu'aucun souverain ne le fut jamais chez les peuples les plus asservis, leur puissance sera une garantie contre les abus de leur puissance même? qu'ils ne la tourneront point à leur avantage personnel, ne voudront point l'immobiliser dans leurs mains et la perpétuer dans leur race? que, de maîtres,

ils consentiront à devenir esclaves à leur tour? Vraiment, ce serait avoir une haute idée de leur vertu, et que justifie merveilleusement l'expérience. Rêveurs! comment ne voyez-vous pas que vous allez tout droit au rétablissement des castes? Encore la société serait-elle trop heureuse de s'arrêter là, car votre système, pleinement réalisé, la ferait descendre bien au-dessous.

Quoi qu'il en soit, ce système s'établit, on le suppose Aussitôt naît une nouvelle question sur laquelle socialistes et communistes se divisent entre eux. La répartition des produits du travail ou de la richesse commune se fera-t-elle selon le principe d'une égalité absolue, ou dans une proportion inégale déterminée pour chacun d'après sa capacité et d'après ses œuvres?

Dans cette dernière hypothèse, on change la base primitivement admise du droit; il ne repose plus sur l'unité de la nature; on le transporte de l'ordre spirituel dans l'ordre matériel: car les différences de capacités dérivent des différences d'organisation, et, à capacité égale, les différences des œuvres dérivent des différences des forces, c'est-à-dire encore des différences d'organisation. De plus, l'appréciation des différences de capacité est à peu près purement arbitraire. Car comment apprécier avec certitude les degrés de capacité, et la supériorité relative des capacités diverses? Comment, dès lors, classer équitablement les hommes d'après cette capacité, qui n'a aucune mesure certaine?

Donc, pour base de la société le fatalisme de la matière et le droit de la force qui en découle, pour règle l'arbitraire, et pour conséquence la destruction radicale

de toute liberté, le double esclavage de la Nature et de l'homme.

Se replace-t-on, au contraire, dans le principe d'égalité absolue, les lois de la Nature opposent un obstacle invincible à sa réalisation, et les efforts par lesquels on tente de surmonter cet obstacle conduisent à l'abolition du droit même ou à l'abolition de la liberté, qui en est l'expression directe, nécessaire; parce qu'en lutte contre la Nature, on est obligé de la combattre par ce qui seul a action sur elle, la force physique, la force aveugle et fatale. Aussi, parmi ceux qui se proposent ce but d'égalité rigoureuse, absolue, les plus conséquents concluent-ils, pour l'établir et pour la maintenir, à l'emploi de la force, au despotisme, à la dictature, sous une forme ou une autre forme.

Pour que l'égalité des biens fût possible, il faudrait qu'une pareille égalité existât dans tout le reste. Car eût-on réussi à la réaliser un moment, le moment d'après elle ne subsisterait plus: elle formerait un équilibre instable altéré sans cesse par les inégalités naturelles.

C'est pourquoi les partisans de l'égalité absolue sont d'abord contraints d'attaquer les inégalités naturelles, afin de les atténuer, de les détruire, s'il était possible, ce qui, pour l'observer en passant, serait détruire la société même, en détruisant la variété des aptitudes et des penchants. Ne pouvant rien sur les conditions premières d'organisation et de développement, leur œuvre commence à l'instant où l'homme naît, où l'enfant sort du sein de sa mère. L'État alors s'en empare pour le placer en des conditions de déve-

loppement intellectuel, moral et physique, égales pour tous, ce qui l'oblige à le soustraire à toute autre influence que la sienne, et conséquemment à déterminer les doctrines qui devront être enseignées exclusivement, les notions du Vrai et du Bien, la Religion, le droit, le devoir, la science. Le voilà donc maître absolu de l'être spirituel comme de l'être organique. L'intelligence et la conscience, tout dépend de lui, tout lui est soumis. Plus de famille, plus de paternité, plus de mariage dès lors. Un mâle, une femelle, des petits, que l'État manipule, dont il fait ce qu'il veut, moralement, physiquement; une servitude universelle et si profonde que rien n'y échappe, qu'elle pénètre jusqu'à l'âme même.

Les socialistes, qui rejettent cette égalité absolue, n'en sont pas moins conduits aux mêmes conséquences pour conserver, au sein de leur hiérarchie arbitraire, une apparence de droit égal, et surtout parce qu'étant chargés directement de pourvoir à toutes les nécessités sociales, de quelque ordre qu'elles soient, il faut bien que le Pouvoir, en chacun de ces ordres, exerce une autorité souveraine.

En ce qui touche les choses matérielles, l'égalité ne saurait s'établir d'une manière tant soit peu durable par le simple partage. S'il s'agit de la terre seule, on conçoit qu'elle puisse être divisée en autant de portions qu'il y a d'individus: mais le nombre des individus variant perpétuellement, il faudrait aussi perpétuellement changer cette division primitive, qui ne détruirait d'ailleurs, en aucune manière, l'inégalité, puisqu'elle lais-

serait subsister celle des produits sur une égale étendue de sol de qualité égale, en raison de la différence d'industrie et de circonstances fortuites. En outre, la possession ayant pour condition le travail, chacun dès lors étant obligé de cultiver sa terre, plus de métiers, plus d'arts, par conséquent plus de culture même, la mort totale de la société et l'extinction de toute vie.

Que si, comme le principe y force, on étend la division égale à tous les genres de propriétés, qu'on veuille établir et maintenir l'égalité réelle des fortunes, la défendre contre l'action de tout ce qui tend à l'altérer, la production individuelle plus grande, la consommation moindre, l'accumulation, l'épargne, etc., on retombe inévitablement dans une organisation sociale, telle que toute propriété individuelle étant abolie, il n'existe plus d'autre propriétaire, ou d'autre *possesseur de droit*, que l'État, lequel prescrit à chaque individu un travail *égal*, quoique divers, et attribue à chacun une portion *égale* des fruits, quels qu'ils soient, du travail commun; veillant, du reste, pour que l'égalité ne soit pas détruite, à ce qu'il ne se fasse aucune épargne, aucune accumulation, aucun échange même entaché d'inégalité.

Or, ce mode de possession, s'il est volontaire, est celui du moine astreint par ses vœux à la pauvreté comme à l'obéissance; encore, dans les ordres même les plus sévères, lui permet-on un petit pécule dont il peut disposer à son gré. S'il n'est pas volontaire, c'est celui de l'esclave, là où rien ne modifie la rigueur de sa condition; nous disons trop peu, c'est celui de la bête de somme, qui après avoir accompli la tâche imposée

par le maître, reçoit à l'étable la ration qu'il lui a destinée. Tous les liens de l'humanité, les relations sympathiques, le dévouement mutuel, l'échange des services, le libre don de soi, tout ce qui a fait le charme de la vie et sa grandeur, tout, tout a disparu sans retour.

Si ce chapitre n'était déjà trop étendu, peut-être nous montrerions que le système économique des fouriéristes, à quelques idées pratiques près, qui pour le fond ne leur sont même pas propres, n'apporte aucun changement à l'ordre présent des choses, en laisse subsister tous les vices, n'est enfin, sous une forme plus voilée, que le mal même dont on cherche le remède; et que, d'ailleurs, en contradiction avec les lois supérieures, les lois morales de la nature humaine, il renferme de nombreuses et radicales impossibilités.

Conclusion: les moyens proposés jusqu'ici pour résoudre le problème de l'avenir du peuple aboutissent à la négation de toutes les conditions indispensables de l'existence, détruisent, soit directement, soit implicitement, le devoir, le droit, le mariage, la famille, et ne produiraient, s'ils pouvaient être appliqués à la société, au lieu de la liberté dans laquelle se résume tout progrès réel, qu'une servitude à laquelle l'histoire, si haut qu'on remonte dans le passé, n'offre rien de comparable.

CHAPITRE XVI.

Comment s'effectuera le changement qui doit s'opérer dans l'état actuel du peuple.

Prolétaires, hommes du peuple, vous avez à compléter votre affranchissement, à réaliser le droit fondé sur l'égalité de nature, et pour cela il fallait premièrement que vous comprissiez qu'avec un désir très sincère de vous diriger vers ce but où vous devez tendre incessamment, on pouvait, trompé par de fausses lueurs, vous en éloigner, au contraire, et vous engager en des voies funestes.

Il vous est nécessaire de comprendre encore que l'état meilleur auquel vous aspirez et auquel Dieu lui-même vous commande d'aspirer, ne se produira point par un changement soudain, mais, comme toutes choses dans l'univers, par un développement continu, par un constant travail, un travail de chaque jour, dont chaque jour aussi vous recueillerez les fruits, qui seront comme le germe de nouveaux fruits de plus en plus abondants. Lorsqu'on jette une semence dans un champ préparé pour la recevoir, cette semence donne une première moisson, qui, ressemée avec le même soin, donne une autre moisson dix fois, vingt fois plus ample. Ainsi en sera-t-il des semences de bien que vous confierez au champ pour vous stérile maintenant que vous labourez et où d'autres récoltent. Ne vous laissez point, ne vous découragez point par trop d'impatience: on ne fait rien qu'à l'aide du temps. Et sachez aussi, et n'oubliez jamais, qu'il y a toujours dans la vie présente et à

combattre et à souffrir, parce que le terme de nos désirs infinis n'y est pas, parce que nous avons à y remplir une fonction grande, mais laborieuse, que nous ne vivons pas simplement pour vivre, mais pour accomplir une tâche sainte. Associés à l'action de Dieu dans l'éternelle production de son œuvre, nous avons comme lui un monde à créer.

Étant posé le fait primitif de l'unité de nature et de l'égalité qu'elle implique, il en sort un droit, la liberté, et c'est la liberté que vous avez à réaliser, car elle n'est que l'égalité même, non plus seulement abstraite, mais effective, mais vivante, pour ainsi parler. Conçoit-on des êtres égaux qui ne seraient pas réciproquement libres? Conçoit-on qu'un homme fût tout ensemble l'égal d'un autre homme et dépendant de lui?

Mais la puissance du droit réside tout entière dans le dogme, qui, lui prêtant celle d'une loi première et nécessaire, le justifie à la raison, en même temps qu'il le divinise en le rattachant à Dieu: et, en effet, tout droit qui ne remonte pas jusqu'à Dieu, qui n'a pas sa racine en Dieu, dans les lois essentielles, éternelles du souverain Être, n'est qu'un droit chimérique, une ombre sans substance, une illusion de l'esprit. C'est pourquoi la Religion, c'est-à-dire la connaissance du dogme ou des lois nécessaires de l'Être absolu et des êtres créés, et la foi au dogme, est une condition indispensable de la réalisation du droit. Comment le réaliserait-on sans y croire? Et comment y croirait-on fermement, constamment, sans raison d'y croire? Aussi partout, dans tous les siècles, le dogme a-t-il déterminé, suivant le

progrès de l'intelligence, la notion du droit et son application à la société.

Mais la Religion, le dogme, ce n'est pas seulement le droit et la raison du droit, c'est encore le devoir et la raison du devoir, et sans le devoir, qui se résume dans le dévouement mutuel, le sacrifice de soi, la fraternité, comme le droit se résume dans la liberté, la liberté même deviendrait tout ensemble et un principe de tyrannie, puisque chacun n'ayant d'autre règle que son droit n'en aurait pas d'autre que ses convoitises et sa force, et un principe de dissolution universelle, irrémédiable, puisque les hommes, sans lien aucun, seraient à jamais concentrés dans l'individualisme pur ou dans l'égoïsme absolu.

D'ailleurs, le travail qu'implique la réalisation du droit, devant, pour produire ses fruits, se continuer sans cesse, se prolonger de génération en génération, si chacun ne songeait qu'à soi, se renfermait dans le cercle étroit de sa propre existence, de son propre intérêt, rien ne changerait dans la société, le mal y resterait le même, il serait éternel. S'efforcer de s'y soustraire individuellement, ce serait s'efforcer d'en rejeter le poids sur autrui, de rendre sa condition pire, seul moyen de s'en faire à soi-même une meilleure; et l'oppression qui, dans tous les temps, a pesé, à des degrés divers, sur la race humaine, n'a pas d'autre source.

De plus, lorsqu'il s'agit, soit de lutter contre des abus organisés, profitables à des classes entières, unies dès lors pour les défendre et les perpétuer, soit d'accomplir une œuvre féconde, l'individu est impuissant, il lui

faut un appui, de l'aide, il faut, en un mot, que plusieurs se concertent, s'associent pour agir en commun.

Or, premièrement, qui dit association dit liberté, liberté de chaque associé à l'égard des autres, liberté de tous à l'égard du Pouvoir public. Y a-t-il association entre le bœuf et celui qui l'attelle à la charrue! Et qu'importe que celui qui attelle s'appelle *Pierre* ou s'appelle *l'État*? Mais, secondement, aucune association libre n'est possible sans un lien moral, si chacun ne se croit, ne se sent obligé envers autrui, si tous n'ont pas ce sentiment, cette croyance intime d'où résulte, avec la sécurité mutuelle, l'unité. Point donc d'association libre, point d'action efficace pour combattre le mal, réaliser le bien, sans le devoir et la foi au devoir.

Rappelons-nous maintenant que le problème de l'extinction du prolétariat ou de l'avenir du peuple se résume en celui-ci: Les conditions morales, c'est-à-dire la connaissance du droit et du devoir, la foi au droit et au devoir, existant, réaliser, pour le prolétaire, celles des conditions de la liberté qui lui manquent encore.

Or, les conditions qui lui manquent, toujours la foi religieuse étant supposée, sont, d'une part, la condition politique de la participation au gouvernement, à l'administration des affaires communes, et la condition matérielle de la propriété.

De la participation au gouvernement, ou de la jouissance des droits de citoyen, dépend, en premier lieu, sa liberté personnelle: car, comment serait-il libre, si d'autres font, sans son concours, les lois auxquelles il doit obéir, quelque oppressives qu'elles soient pour

M. LEJŚKA
Biblioteka Literacko-Naukowa
im. Juliusza Słowackiego
w IARNOWIE.

lui¹; si, dépourvu de volonté, soumis à la leur passivement, ils disposent de lui avec une puissance suprême? N'est-ce pas là le pur esclavage? N'est-ce pas, dans une société qui proclame l'égalité de ses membres, leur indivisible souveraineté, la négation complète, non-seulement de cette souveraineté, non-seulement de l'égalité, mais de la personnalité même en ceux qui ne sont pour cette société que des instruments de travail, en ceux qu'elle réduit politiquement à l'état de machines aveugles?

En second lieu, les détenteurs du pouvoir politique n'ayant pu avoir, en s'en réservant l'exclusive possession, d'autre motif que d'en user pour leur intérêt, tel qu'ils le conçoivent faussement, sottement, comme opposé à l'intérêt général, leurs lois, dirigées vers cette fin, opposeront toujours un insurmontable obstacle à la réalisation de la condition matérielle de la liberté au profit des classes maintenant asservies, et tendront, au contraire, à concentrer de plus en plus la richesse produite dans les mains des privilégiés.

Prolétaires, hommes du peuple, unissez-vous donc pour conquérir d'abord le complément de vos droits personnels, le droit politique qu'on vous refuse, parce qu'on sait qu'avec celui-là vous seriez bientôt en possession des autres, parce que, participant à la confection de la loi, la loi ne serait plus exclusivement faite en faveur du petit nombre, au détriment de tout le reste. Et puisque vos maîtres ne vous ont laissé d'autre moyen légal d'action que celui qui résulte du droit de pétition consacré par

1. Voyez plus loin l'*Esclavage moderne*.

la Charte, signez des pétitions, multipliez les pétitions, étouffez sous leur masse la tyrannie dont vous souffrez.

Quand vous l'aurez vaincue, et vous la vaincrez, sans aucun doute, si vous agissez avec concert et persévérance, il ne vous manquera plus qu'une condition de la liberté, la propriété. Vous avez vu, en effet, dans la suite des âges, la propriété se développer à mesure que se développait la liberté, y mettre le dernier sceau, l'incarner, pour parler de la sorte, la transporter de l'ordre abstrait du droit dans l'ombre des réalités effectives: et comme la liberté se résout dans l'individualité, que nul n'est libre, s'il n'est individuellement libre, la propriété se résout dans l'individualité; elle est individuelle, ou n'est point¹. Nous l'avons, croyons-nous, clairement prouvé en discutant le système des socialistes et des communistes.

Il s'agit donc, encore un coup, de savoir par quelles voies vous pourrez parvenir à vous créer une propriété. Or, quiconque est privé de toute propriété ne peut évidemment s'en créer une que par son travail. C'est donc par votre travail qu'il vous sera possible d'acquérir le complément de votre liberté.

Le travail, en effet, est indispensable à la production de la richesse. Que tout travail fût suspendu seulement deux années, que resterait-il de la richesse actuellement

1. Il est à peine nécessaire d'observer que les propriétés à titre collectif ne sont, ou, comme celles de l'Etat, qu'une réserve permanente pour pourvoir aux dépenses communes, [ou, comme celles des sociétés commerciales, que des mises de fonds effectuées en vue de profits qui se convertissent par le partage en propriétés individuelles.

existante? Rien, ou presque rien. La terre, stérile pour l'homme, lui refuserait la subsistance, et tout ce qui sert à l'entretien et aux commodités de la vie étant consommé, la misère serait plus profonde que ne l'est celle des sauvages abaissés au dernier degré de l'échelle humaine. C'est donc vous qui reproduisez journallement la richesse, dont bientôt sans cela l'on chercherait en vain quelque trace. La vraie cause du mal est donc beaucoup moins dans la mauvaise distribution de la richesse déjà produite, que dans la répartition vicieuse de la richesse reproduite journallement. Or, cette répartition vicieuse, progressivement améliorée, deviendra de plus en plus équitable, sitôt qu'ayant conquis la pleine jouissance de vos droits personnels et de vos droits politiques, vous concurrez, avec un esprit de justice et de sagesse, à la confection de la loi. Car alors ce ne sera plus le travail qui dépendra de la propriété, mais la propriété qui, selon l'ordre naturel des choses, dépendra du travail; et c'est pourquoi nous avons dit¹: « Le travail affranchi, « maître de soi, serait maître du monde. »

Mais qu'est-ce que le travail affranchi, maître de soi?

C'est le travail dégagé des entraves qui maintenant le rendent plus ou moins improductif pour le travailleur.

Et premièrement, entraves légales. Les lois, en effet, les lois telles surtout qu'elles sont appliquées, ne permettent pas aux travailleurs de débattre librement leurs

1. *Le livre du Peuple.*

intérêts avec les acheteurs de travail; elles les livrent à ceux-ci, elles les constituent à leur égard en un véritable état de servage ¹.

Or, ces lois oppressives peuvent être abolies en un quart d'heure. Les chaînes qu'a formées l'égoïsme se briseront d'elles-mêmes dès que le Peuple souverain les touchera du doigt.

Secondement, entraves intellectuelles. Le travail a deux éléments, la force physique, la force brute, et l'intelligence qui la dirige. Plus l'intelligence est développée et l'instruction acquise étendue, plus le travail est productif. Or, l'instruction manque au travailleur, et à cet égard encore il est de fait dans un état de servage. Il en sortira par l'institution d'un vaste enseignement gratuit, qui devra comprendre l'instruction générale et l'instruction professionnelle.

Troisièmement, entraves matérielles. Le travailleur, légalement libre et possédant la mesure d'instruction que sa capacité native lui aurait permis d'acquérir, ne serait pas affranchi pour cela; il ne serait pas maître de soi, de son travail, si la matière à laquelle il faut qu'il applique son travail, l'instrument qui le rend possible, si le capital enfin ne lui était pas directement accessible.

Quiconque peut fournir une valeur, un gage, une hypothèque réelle, trouve aisément un capital équivalent, ou à peu près. Mais cette hypothèque, ce gage,

1. Voyez *Esclavage moderne*.

comment le travailleur le fournira-t-il? Il n'a, nous le répétons, que son travail, son travail futur. Point de capital donc pour le travailleur, à moins que le travail futur, acquérant une valeur vénale, ne devienne échangeable contre le capital, ou ne devienne un gage, une hypothèque réelle.

Or, nous le disons avec assurance, après de longues et mûres réflexions, rien de plus facile en soi, quand on le voudra véritablement. On peut même atteindre ce but par des combinaisons diverses qui, sans porter le plus léger trouble dans ce qui est, sans inquiéter en aucune manière la propriété acquise, qu'il importe, au contraire, de préserver de tout ébranlement, parce qu'elle est le capital même, offriraient un moyen progressivement plus efficace de soulager la pauvreté et les misères accidentelles qui, quoi qu'on fasse, subsisteront toujours, mais toujours aussi moins nombreuses. Toutefois aucun de ces biens ne peut être obtenu que par l'association. Elle est la base indispensable de toute amélioration possible. On sent, au reste, que nous ne saurions entrer ici dans aucuns détails. Ce n'est pas l'objet de cet écrit, où nous nous sommes proposé uniquement de déterminer les conditions générales de la solution du problème de l'avenir du peuple.

La société lui doit la liberté légale, l'instruction nécessaire au développement de l'intelligence, l'aliment de l'esprit, le capital qui lui assurera réellement et non fictivement la propriété de son travail. Voilà ce qu'elle doit, ce qu'elle peut lui donner, mais elle ne peut que cela. Le reste dépend du peuple lui-même, de lui seul.

Des moyens d'instruction ne sont pas l'instruction, il faut qu'il l'acquière par un labeur continu, incessant. Un capital sans l'expérience, les connaissances variées qu'en nécessite rigoureusement l'emploi, que produirait-il? à qui profiterait-il? Infécond entre les mains inhabiles auxquelles on l'aurait imprudemment confié, il périrait bien vite sans fruit pour personne. Le bien voulu, le bien qui, certes, s'accomplira malgré les résistances égoïstes, ne s'accomplira donc qu'à l'aide du temps, par un mouvement graduel, qui est celui du progrès en toutes choses, et le mouvement même de la vie, son expansion dans l'univers.

Prolétaires, hommes du peuple, gardez-vous des systèmes trompeurs qui vous détourneraient des voies naturelles, providentielles, divines: loin de soulager vos maux, ils les aggraveraient, ils creuseraient pour vous dans l'avenir un abîme plus profond de souffrances et de misères. On ne lutte point sans douleur contre la Nature et contre Dieu, et toute loi violée renferme en soi la punition inévitable de sa violation même.

Prolétaires, hommes du peuple, souvenez-vous aussi, souvenez-vous surtout que, séparé du devoir, le droit inerte, et mort, ne sera jamais qu'une idée stérile, ne s'incarnera jamais dans l'ordre social; que si l'égalité implique la liberté, en est inséparable, la liberté n'implique pas moins le mutuel dévouement, la fraternité, n'en est pas moins inséparable; et que la fraternité comme la liberté et l'égalité, l'égalité et la liberté comme la fraternité, ne sont que de vains mots si l'âme tout

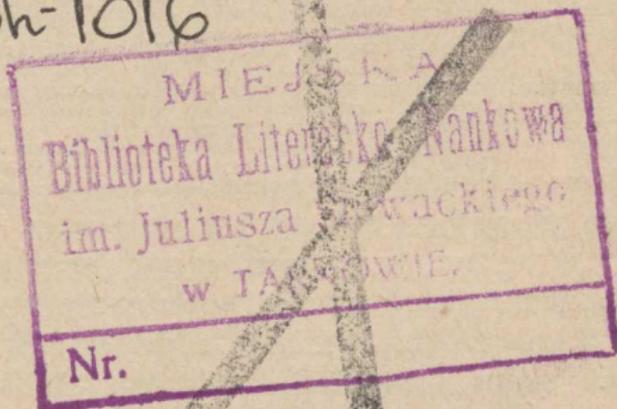
entière ne les embrasse par une foi puissante, si elles n'ont pour elles le caractère saint d'un dogme éternel, d'une loi absolue.

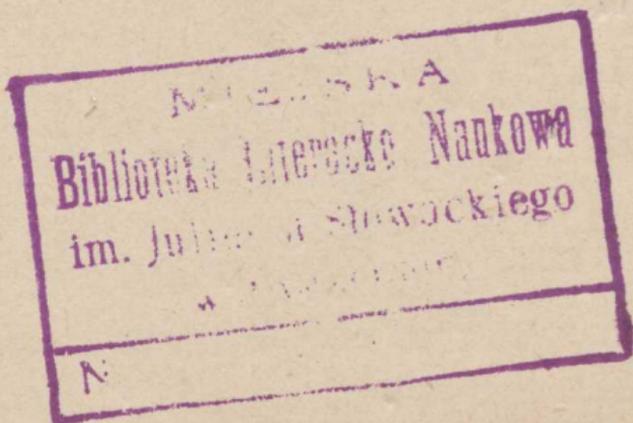
Prolétaires, hommes du peuple, croyez donc si vous voulez vivre, croyez, et VOTRE FOI VOUS SAUVERA.



F-91186

SDh-1016





MIĘDZA

Biblioteka Literacko-Naukowa

im. Juliana Słowackiego

w Warszawie

N



